

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
 M. MICHEL ALLAIRE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE POSTE JEAN-JACQUES-ARCHAMBAULT À 735-120 kV
DANS LANAUDIÈRE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 août 2025 à 19 h
1408, route 125, Sainte-Julienne
Salle Michel-Grégoire

et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 AOÛT 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON (DM6)

Mme Odette Sarrazin	4
---------------------------	---

M. ANDRÉ DALLAIRE (DM5)	12
-------------------------------	----

Mme CONSTANCE DUROCHER (DM7)	22
------------------------------------	----

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM9)

Mme Janie Vachon-Robillard	30
----------------------------------	----

M. ALEXANDRE RICHARD (DM8)	35
----------------------------------	----

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. FRANÇOIS DURAND (DM3)	44
--------------------------------	----

M. JEAN-MARC LAMBERT (présentation verbale)	54
---	----

PÉRIODE D'OPINIONS SPONTANÉES

M. LUC DUGAS	60
--------------------	----

MOT DE LA FIN	64
---------------------	----

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE DU 25 AOÛT 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière.

10

Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

15

Permettez-moi tout d'abord de me présenter très brièvement. Mon nom est Joseph Zayed et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, composée de mon collègue commissaire à ma gauche, monsieur Michel Allaire, et moi-même.

20

L'équipe de la commission bénéficie du soutien d'Émilie Batailler, Charles Drouin-Lavigne et Jonathan Perreault, qui agissent à titre d'analystes; de Mathieu Giroux, que vous avez sûrement vu à l'accueil, coordonnateur du secrétariat de la commission; ainsi que de Véronique Beaulieu, conseillère en communication et d'Ana-Consuelo Cajamarca, agente de soutien administrative.

25

Nous sommes également assistés sur le plan de la logistique de Maxim Légaré et Jean-Benoît Pagé, qui s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo; de Laëtitia Desmars, qui assure le travail de sténotypie; ainsi que des collègues du BAPE, Pierre Dufour, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier, Andrea Aristizabal et Virginie Begue qui travaillent à la Webdiffusion de la séance.

30

La transcription de la séance de ce soir sera accessible, tout comme l'ont été les autres transcriptions de la première partie de l'audience, dans environ une semaine au bureau du BAPE et sur son site Web. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible

d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir du centre de consultation, dont vous trouverez les coordonnées en arrière de la salle.

35

Pour revenir au vif du sujet, nous avons tenu ensemble les 29 et 30 juillet derniers la première partie de l'audience publique. Elle visait à obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous tenons ce soir la séance de la deuxième partie. Il n'y aura pas de séance supplémentaire demain. L'objectif est maintenant de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou encore de proposer des modifications au projet.

40

Voici maintenant quelques remarques qui concernent la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites, pour prendre la parole et qui doivent intervenir, de se présenter ou d'y aller immédiatement, au secrétariat en arrière de la salle, pour aviser de leur présence. Merci d'ores et déjà à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

45

Aussi, je vous rappelle que le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Et par la suite, la commission d'enquête pourrait échanger brièvement avec les intervenantes et les intervenants afin de préciser leur point de vue.

50

Les personnes qui n'ont pas procédé à leur inscription pour s'exprimer à l'audience pourront le faire en s'inscrivant au registre dès maintenant. Pour les gens en salle, l'inscription se fera à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Quant aux gens qui suivent à distance, elles peuvent quant à elles remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou encore laisser un message au 1 (800) 463-4732 au poste 6.

55

Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription et 10 minutes leur seront accordées pour exprimer leur point de vue.

60

L'initiatrice du projet Hydro-Québec et les personnes-ressources peuvent bien sûr assister aux présentations pour prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Ce soir, sept présentations sont prévues à l'horaire. Nous entendrons d'abord cinq présentations, ensuite nous prendrons une courte pause et au retour, nous entendrons deux autres présentations, puis les personnes qui désirent prendre la parole, mais qui ne se sont pas inscrites à l'avance.

70 J'aimerais préciser qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75 Soulignons également la possibilité pour toute personne de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou dans la présentation d'une participante ou d'un participant. Cela dit, une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou encore une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant être admises est de 250, on peut rectifier ce fait. Il n'est donc pas question de se prononcer ou de commenter sur la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

80 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre aux mêmes modalités que celles décrites précédemment. Vous serez alors invité à prendre la parole à la toute fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 2 septembre.

85 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Ses questions supplémentaires et les réponses obtenues seront déposées au bureau du BAPE et dans son site Web. D'ailleurs, si vous suivez les travaux de près, vous avez dû remarquer que les premières questions ont déjà été envoyées aux personnes-ressources ou encore à l'interlocutrice Hydro-Québec et presque toutes les réponses sont arrivées.

90 La commission rédigera son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement et ce rapport fera état, bien sûr, de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que de l'analyse, des constatations et des avis de la commission. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 95 28 novembre, et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

100 Parallèlement aux travaux de la commission, le ministère responsable de l'Environnement procède également à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera alors une recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres et non au BAPE et non à la commission.

105 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est toujours importante et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Ça a été fait à la suite de la première partie, c'est lancé pour la deuxième partie. Pour les personnes en salle, vous pourrez vous procurer le formulaire papier à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page du mandat de la commission. À noter que ce sondage préserve, bien sûr, l'anonymat.

110 Alors, dès à présent, j'invite la première participante, madame Odette Sarrazin, pour venir faire sa présentation. Bonsoir, Madame Sarazin.

115 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Mme ODETTE SARRAZIN
LES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON (DM6)

120 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

125 Bonsoir, Monsieur Zayed. Bonsoir, Monsieur Allaire.

Donc, Odette Sarrazin, présidente des Amis de l'environnement de Brandon. Je présente un mémoire pour les Amis de l'environnement de Brandon et le mémoire a été rédigé avec Marie-Eve Mc Clure et Normand Grégoire.

130

Donc, les Amis de l'environnement de Brandon est un organisme à but non lucratif créé en 1994 qui se préoccupe de la santé du milieu naturel. Il a pour objectif de promouvoir la conservation des ressources et la protection de l'environnement en misant sur la concertation et la coopération de l'ensemble des intervenants dans ce domaine.

135

Le territoire privilégié d'intervention de l'organisme est le Grand Brandon sans pour autant s'y limiter, puisque certains enjeux dépassent les limites territoriales des municipalités. C'est pour cette raison que les Amis de l'environnement de Brandon s'intéresse de près aux enjeux liés du présent projet.

140

Donc, le mémoire des Amis de l'environnement de Brandon, qu'on a intitulé *Hydro-Québec, notre vaisseau amiral à la dérive* – on se pose des questions – présente nos inquiétudes quant à la santé du milieu naturel, aux arguments du promoteur et de façon plus globale au *Plan d'action* d'Hydro-Québec.

145

Concernant les impacts du milieu naturel, pour nous, il est important de tenir compte de la capacité de support d'un écosystème. Nous vivons une crise climatique et une crise de la biodiversité. Il est encore utile et voire nécessaire de rappeler les feux de forêt, les inondations, les sécheresses, les dérèglements climatiques et j'en passe.

150

La destruction de 8 hectares de milieux humides et le déboisement de 43 hectares, ce sont des surfaces importantes. Si nous comparons cette surface par rapport à la MRC de Montcalm et même de Lanaudière, cela apparaît peut-être un infime pourcentage, mais nous ne vivons pas en vase clos.

155

Comme la présentation des projets d'Hydro-Québec sont soumis en pièces détachées, comment connaître les impacts cumulatifs de ces projets sur le territoire de Lanaudière et même du Québec?

160

Ce qui nous a aussi interpellés est le calendrier de nidification, et je cite un extrait du résumé de l'étude d'impact sur l'environnement :

« Si les travaux de déboisement se prolongent jusqu'à la fin avril, 20 % des espèces nicheuses forestières, au plus, pourraient être touchées. »

Et de poursuivre :

165

« On n'appréhende aucun impact sur l'engoulevent bois-pourri, la grive des bois, la paruline du Canada et le pioui de l'Est, qui [...], sont des espèces qui nichent un peu plus tard en saison, soit de la mi-mai au début juin. »

170

Mais là, nous on se dit : bien, où vont nicher les oiseaux s'il y a eu du déboisement?
Qu'arrive-t-il à ces oiseaux à statut particulier?

175

Considérant qu'il est difficile d'avoir une vision d'ensemble du projet de croissance du réseau énergétique encore, il est impossible d'évaluer les impacts cumulatifs de l'implantation d'un poste comme celui projeté dans Lanaudière.

180

Quant à la justification du projet, nous avons eu de la difficulté à comprendre le principal argument du promoteur qu'est la croissance économique. Il justifie la demande de 1 100 mégawatts en prévision de la consommation industrielle, le potentiel des serres, le déploiement de la fibre optique et l'électrification de l'économie.

185

Présentement, aucun client ne nécessite plus de 5 mégawatts, à l'exception d'un Nouveau Monde Graphite qui utiliserait 29 mégawatts, selon le rapport d'analyse environnementale, pour le projet minier sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints en 2020. Puis lors de la soirée de questions du 30 juillet, le promoteur a indiqué que 55 clients auraient des besoins de moins de 5 mégawatts. Nous sommes loin des 1 100 mégawatts.

190

Un autre argument est la croissance marquée de la population durant plusieurs années. Selon le bulletin du 30 juillet 2025 de l'Institut de la statistique du Québec, les perspectives sociodémographiques sont revues à la baisse. Puis les projections démographiques publiées le 12 août 2025 de l'Institut de la...

LE PRÉSIDENT :

195 De la statistique.

Mme ODETTE SARRAZIN :

200 ... de la statistique du Québec indiquent une baisse totale de 9 % pour la région de Lanaudière, soit une baisse de 16 % pour les 0-19 ans, 9 % chez les 20-64 ans et de 2 % chez les 65 ans et plus.

205 Un autre aspect qui reste ambigu pour nous, c'est que le poste 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault situé à une extrémité du réseau de transport principal axe Vallée-du-Saint-Laurent ne serait pas inclus dans ce projet de transport. Pourtant, la carte l'axe Vallée-du-Saint-Laurent illustre bien l'inclusion du poste 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault.

210 Comme le *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec est de doubler la production et la capacité de transport, est-il possible de penser que cette infrastructure servirait davantage à transporter l'électricité qui sera produite par des éoliennes qui seront éventuellement construites dans le sud du Québec?

215 Maintenant, Hydro-Québec, est-elle au service de Québec ou des Québécois et des Québécoises?

220 Il a été difficile pour notre organisation de comprendre les enjeux liés à la construction d'un poste de transformation à Sainte-Julienne, alors qu'une grande quantité de projets, comme neuf parcs éoliens soumis au BAPE en 2024-2025, sont amenés sans lien les uns avec les autres. Nous n'avons pas de vue d'ensemble du développement énergétique au Québec pour juger des impacts cumulatifs de ces projets et des autres à venir.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est l'ingérence politique dans la planification d'Hydro-Québec. La loi 2 adoptée en 2023, en modifiant la *Loi sur la régie de l'énergie*, vise notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution

225 d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité. Dans le
cadre de cette loi, c'est le ou la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qui a le droit
désormais d'accepter ou de refuser toute demande au-delà de 5 mégawatts. Et là, nous nous
souvenons de : 360 mégawatts octroyés à Northvolt, compagnie étrangère. Puis à ce moment-là,
230 monsieur Sabia, alors PDG d'Hydro-Québec, a adressé une remarque au ministre monsieur
Fitzgibbon. Monsieur Fitzgibbon a peut-être réservé trop de blocs de puissance aux sociétés
étrangères, et ce, au détriment des entreprises québécoises. Selon nous, cette situation fragilise la
légitimité d'Hydro-Québec en tant que société d'État.

235 Les Amis de l'environnement de Brandon conçoivent bien la nécessité du développement
des énergies renouvelables pour une transition énergétique et la décarbonation de l'économie. Puis
le plan d'action va dans ce sens aussi d'Hydro-Québec qui prévoit une production de 75 % pour la
décarbonation et 25 % pour la croissance économique. Mais dans la réalité, qu'est-ce qui en est?
Qu'en est-il de ces prévisions-là?

240 Nous adhérons aux propos de Blain et Schepper, deux chercheurs de l'Institut de recherche
et d'informations socioéconomiques, dans le mémoire déposé en septembre 2024 lors des
audiences du projet de loi 69 sur la gouvernance responsable des ressources énergétiques. Il est
mentionné :

245 « *L'héritage central de la nationalisation de l'hydroélectricité au Québec est la mise en
commun des ressources énergétiques et financières et la redistribution universelle des
bénéfices.* »

250 Et pour conclure, nous croyons qu'il est préférable d'attendre d'avoir une vision globale du
développement énergétique au Québec pour que notre société d'État rédige un plan d'action réaliste
en fonction des besoins des Québécois et assure le maintien des services publics en énergie.

Monsieur Armand Couture, ingénieur, disait, en 2019 :

255 « *Bien de l'eau a coulé dans les turbines des centrales hydroélectriques depuis la
création, il y a 75 ans, de la Commission hydroélectrique de Québec, qui deviendra
Hydro-Québec, véritable " vaisseau amiral de l'économie québécoise".* »

260 Aujourd'hui, c'est aux Québécois et aux Québécoises de déterminer le cap que prendra notre
vaisseau amiral pour éviter la dérive. C'est pourquoi nous souhaitons une vaste consultation
nationale pour que l'avenir énergétique soit un choix collectif du Québec et ne découle pas de
l'imposition d'un groupe d'intérêt. Merci.

LE PRÉSIDENT :

265 Merci à vous, Madame Sarrazin. Mon collègue va commencer par une question et je
poursuivrai.

LE COMMISSAIRE :

270 Bonsoir, Madame Sarrazin. Vous avez parlé, vous avez souligné dans votre mémoire et à
l'instant, que le respect de la période de nidification pour l'abattage des arbres ne serait probablement
pas suffisant. Pouvez-vous juste élaborer un peu, puis qu'est-ce que vous recommanderiez si vous
aviez notre crayon entre vos mains?

275 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

280 Bien, c'est qu'on pense que ce n'est pas le bon endroit pour placer... pour développer le
poste Jean-Jacques Archambault. En tout cas, par les discussions qu'on a eues entre nous et tout
ça, il semblerait que pas loin, il y a une carrière, il y a quelque chose qui n'est pas... qu'on n'aurait
pas besoin de déboiser. En tout cas, ça, c'est une des remarques qu'on a pu faire.

285 Mais c'est que dans la description de l'étude d'impact, oui, on ne touchera pas aux... on ne
déboisera le temps que... avant qu'il y ait de la nidification, mais si on a déboisé puis ces oiseaux-là
arrivent, ils n'ont plus les arbres pour s'installer.

En tout cas, qu'est-ce que je recommanderais, je ne sais pas trop, je sais juste que c'est... c'est des gros projets puis, dans le fin fond, on se demande : est-ce qu'on le fait pour les bonnes raisons?

290 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Merci.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Sarrazin, honnêtement, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre mémoire et je me posais une question, à la toute fin. Je me suis demandé, finalement, vous soulevez beaucoup d'incertitudes, beaucoup d'aspects que vous ne connaissez pas; votre position finale, est-ce que vous êtes contre le projet ou vous n'êtes pas capable de vous prononcer parce que vous considérez qu'il manque trop d'informations?

300 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

Justement, c'est ça, il manque trop d'informations. Comme je l'ai expliqué, c'est que tous les projets présentement d'Hydro-Québec sont tous par morceaux, autant les projets éoliens – il y a eu neuf BAPE en 2024 – là, on a le poste Jean-Jacques-Archambault. Là, il y a l'axe de Vallée-du-Saint-Laurent qu'on nous dit que ce n'est pas joint à ça, mais dans le plan qu'on voit, on voit bien que le poste Jean-Jacques-Archambault est là, puis il y en a un autre à l'autre bout. Il y a beaucoup d'incertitudes et ça nous inquiète cette façon de faire là.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Cet aspect-là, vous le soulevez avec beaucoup d'acuité pour les effets cumulatifs, vous dites vraiment, on n'est pas capable même d'apprécier les effets cumulatifs parce que, comme vous le dites, les projets sont morcelés. Si c'était possible, vous considéreriez quels projets? Vous parlez du projet l'axe Vallée-du-Saint-Laurent. Vous avez parlé des projets de parcs éoliens, de plusieurs projets de parcs éoliens. Qu'est-ce qu'il vous faudrait...

320 Est-ce que vous pensez d'abord que la démarche entreprise par Hydro-Québec de couvrir...
Elle a couvert quand même plusieurs années pour les effets cumulatifs, je crois que c'est jusqu'en
2034. On est très conscients que même si ça couvrirait jusqu'en 2034, ils n'ont pas considéré la ligne
de la Vallée-du-Saint-Laurent, mais qu'est-ce que vous auriez aimé avoir comme information
additionnelle? Quels sont les projets que vous avez en tête et vous dites : bien, l'étude d'impact ne
les a pas couverts, c'est la raison pour laquelle nous affirmons dans notre mémoire qu'il est
impossible d'évaluer les effets cumulatifs?

325 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

330 Bien, il y a eu tout... il y a eu... si on peut reculer dans le passé, il y a eu la ligne
Chamouchouane–Bout-de-l'Île, où il y a eu des impacts déjà qui ont... mais est-ce qu'on en tient
compte des impacts qui ont déjà eu lieu dans cette ligne-là, dans ce trajet-là ? Ça, je... peut-être qu'il
y en a eu, mais là, je ne me suis pas penchée là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

335 Non, c'est bien, c'est bien. Merci beaucoup, Madame Sarrazin. Bonne soirée.

Mme ODETTE SARRAZIN :

340 Merci.

LE PRÉSIDENT :

345 Monsieur André Dallaire.

350

M. ANDRÉ DALLAIRE (DM5)

355

M. ANDRÉ DALLAIRE :

360

O.K. Alors, dans la section de moindre importance, il s'agit de réviser les questions qu'on a déjà posées ici. La première : est-ce que la demande est vraiment à la hauteur de 1 100 mégawatts? Et surtout considérant les dernières données de l'Institut de la statistique du Québec sur lesquelles l'Hydro-Québec ici même a dit devoir se reposer quand il est question de faire des projections.

365

J'ai lu rapidement la réponse que vous aviez... En passant, j'ai trouvé ça *cute* que vous soyez passé à l'attaque avant même que le bal ait commencé, que vous ayez posé des questions. J'ai lu la réponse relativement à l'histoire de baisser de 50 % la demande. Eux autres, ils disent, ça ne change rien. De toutes les manières, il y a quelque chose à quelque part qui va augmenter, qui va compenser le 50 % de population qui va manquer. Première question, elle est au fond de cette histoire-là.

370

Deuxième question repose... – de même que les trois autres – repose sur la présence dans la cour arrière de Jean-Jacques-Achambault, la présence d'un manufacturier qui ferait la même affaire, ça s'appelle Judith-Jasmin, qui, lui, est là pour abaisser la pression de 735 à 120 kV. Et puis on a commencé par poser la question à partir d'un texte de l'Hydro-Québec qui disait que Judith-Jasmin, à un jet de pierre du projet Jean-Jacques-Achambault, ils avaient développé pour 800 000 résidences. Pas des foyers, là, pas des personnes. 800 000 résidences. J'ai posé la question, monsieur le président m'a fait l'honneur de la reposer. On a dit : « On n'a pas de réponse ce soir, mais demain on en aura une. » Le lendemain, je repose, parce que j'étais au téléphone, je repose la question. Ça a été du grand n'importe quoi, mais pas de chiffres. On voulait savoir s'il y avait une balance d'inventaire qu'on pourrait passer du côté de Magnan, finalement.

375

380

Alors, vérifions donc si les ressources disponibles à Judith-Jasmin, avec l'appui du poste qui est immédiatement en arrière, le poste Duvernay, là, c'est collé ensemble ça, est-ce que les

385 ressources de ces deux... Puis pour ceux qui connaissent un petit peu la portée puis la puissance de la boucle métropolitaine, avant qu'on amène l'Hydro-Québec à coller les épaules au plancher, du tandem Judith-Jasmin et puis Duvernay, ce n'est pas demain la veille. Bon. Bref, ça reste à vérifier s'il n'y a pas assez de matériel là pour être capable de se dispenser de la construction d'un poste qui s'appelle Jean-Jacques-Achambault.

390 Autre question. Pouvez-vous être d'accord, Monsieur de l'Hydro-Québec, pouvez-vous être d'accord que si on ne construit pas Jean-Jacques-Achambault, on épargne 525 millions? Bon, c'est 639, mais on garde le 112 millions pour la plateforme de compensation série qu'on peut placer ailleurs sur la ligne. Alors, vraiment, est-ce qu'on part avec une espèce de fonds de roulement de 525 millions?

395 Parce que là, il faut bâtir une autre ligne pour relier Judith-Jasmin avec Magnan, c'est 40 ou 50 kilomètres. Puis on se fie sur leurs propres suggestions, qui apparaissent en annexe 6, qui montrent exactement de quoi ça aurait l'air cette ligne additionnelle. C'est une biterne sur des mini-pylônes, et puis qui serait dans l'ombrage des deux 735 qui déjà voyagent de Magnan à Judith-Jasmin. Le corridor est là.

400 Nous autres, on fonctionne un peu comme des gens ordinaires, on prend Google Earth puis on part de Judith-Jasmin puis on monte à Magnan, puis on dit : « Bien, coudonc, il n'y a rien là. » Il n'y a pas de bloc de 25 appartements ou 25 étages à défoncer. Le champ est libre. Alors, il y a-tu moyen avec les 525 millions de faire le raccordement, comme proposé, en biterne, mini-pylônes?

405 Là, j'ai posé la question, j'ai dit : « Sortez-nous des chiffres quand même. » Ça, ça fait partie de mes questions écrites. J'ai dit, il ne faut pas qu'ils nous lancent dans du grand n'importe quoi. Faites-nous une ventilation. Les fils, ça coûte combien? La ferraille, ça coûte combien? Bref, on peut-tu y arriver avec 525 millions?

410 Dernière question. C'est bien beau avoir du matériel à transférer, d'avoir une ligne qui transfère le matériel, mais ça va-tu être fiable? Ah, bien là. Là, on a eu le droit à une séquence à la Bugs Bunny, là. On a dit : « *Eille*, 40-50 kilomètres, vous n'y pensez pas, Monsieur Dallaire? Vous êtes-vous cogné la tête solide à quelque part? 50 kilomètres, là, quand le courant va arriver à l'autre

415 bout, les gens en hiver vont se mettre à claquer des dents, puis la nuit, ils vont devoir s'éclairer à la chandelle. »

420 Bon, alors, on sait bien nous autres que... on connaît la région, on sait où est-ce qui est le poste Lanaudière–Joliette, puis on sait où est-ce que c'est Saint-Michel-des-Saints, puis on sait qu'il y a 90 kilomètres, puis ils l'envoient déjà sur un 120 kV à 90 kilomètres. Pourquoi 50 kilomètres, ça les mettrait mal à l'aise? De toute manière, du poste, sauf celui de Lanaudière, à Magnan, il y a ça, 50 kilomètres. Bon, en tout cas, on n'est pas des docteurs en génie électrique, ça se peut qu'on se trompe, mais on vous demande de vérifier ça. Bon. Bref, ça, c'est la section la moins importante du mémoire que j'ai déposé.

425 La plus importante, celle-là par exemple, elle repose sur l'expérience d'un vieux singe qui en est à son quatrième BAPE. Puis d'un BAPE à l'autre, là, on voit des gens qui passent sous les roues de l'autobus, comme on dit dans le langage courant, des Québécois qui sont menacés par les projets de l'Hydro-Québec. Alors, puis là, tout le monde se débat, fait des thèses pour montrer que ça n'a pas d'allure étant donné tel dommage à l'environnement, tel dommage au secteur humain.

430 Alors, on s'est demandé s'il n'y avait pas une façon d'éviter tous ces troubles-là. Puis ça fait longtemps qu'on y pensait, puis plus ça avance, plus on est convaincus qu'il faudrait changer de schéma. Au lieu de transporter l'électricité du nord, où on en produit beaucoup, vers le sud, où on en consomme beaucoup, au lieu de procéder avec la technique des tours puis on veut faire ce qu'on appelle le transport aérien, il faudrait commencer à se mettre à la page et puis considérer sérieusement le sous-fluvial.

440 Alors, je ne veux pas être raciste, mais quand je regarde les Américains des dernières années, je vois qu'il y a pas mal de monde là qui roule sur les basses. La nuit, au lieu de rouler sur les hautes, ça roule sur les basses. Ils nous ont amené le grand blond que vous connaissez à la Maison-Blanche. Et puis, bref, ces gens-là ont dit à Hydro-Québec : « On en veut du courant. » La ville de New York, « On en veut. » Mais vos... j'allais dire – bloquer vos chastes d'oreilles – j'allais dire : vos maudits pylônes, gardez-les pour vous autres. Nous autres, on veut le courant, mais à la frontière, là, il faut que ça soit enterré sous terre. Et puis dès qu'on frappe le premier cours d'eau sous-fluvial, puis on descend à New York, *la queue su'a'fesse*, traverse le lac Champlain, on

445

embarque dans la Hudson, pas un maudit pylône. Alors, l'Hydro dit : « *Eille*, on n'est pas pour partir de Hertel–La Prairie avec nos pylônes puis à la frontière avoir de l'air fous. Ils ont dit, tiens, nous autres aussi, on va creuser, puis on va mettre ça sous-terrain. » Alors, c'est un concept que, par la force des choses, l'Hydro finit par réaliser que ça a un certain bon sens.

450

Maintenant, on a présenté à l'Hydro il y a une quinzaine d'années le projet de partir de Sept-Îles, au poste Arnaud, descendre à Lévis sous-fluvial. Ils ont répondu par trois mots : « C'est trop cher », on ferme les livres. Bien oui, c'est trop cher quand on compare les fils, ce n'est pas pareil. Mais quand on est en aérien, il y a les fils, il y a les pylônes, puis il y a l'entretien des pylônes.

455

J'ai un texte ici, probablement que vous le connaissez, c'est le *Plan d'action 2035*. En partant, on dit, nous autres, là, on veut assurer la fiabilité de notre réseau, là. Nous autres, on a budgété 50 milliards pour les 10 prochaines années, pour mettre des couvertes sur les pylônes, là, parce qu'on ne veut pas que le verglas culbute ça. Et puis même chose pour les feux de forêt. Bon, entre vous puis moi, à 30 pieds sous l'eau dans le fleuve Saint-Laurent, les feux de forêt ne font pas long feu, c'est le cas de le dire, et puis le verglas non plus.

460

Alors, on part avec un plus de 50 milliards sur 10 ans dans le fluvial, le sous-fluvial. Puis si on fait la somme de tous les impacts négatifs qu'on entend d'un BAPE par l'autre, là, les gens qui disent : « Bon, bien moi, je voulais vendre du terrain, je ne suis plus capable », l'Hydro dans le décor...

465

En parlant de vente de terrain, il faut que je vous en conte une.

470

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez me raconter tout ce que vous voulez, mais il vous reste 4 minutes.

475

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Oui. Mais je veux dire que c'est important qu'on insiste sur la loi qui porte sur le développement durable et insiste sur la nécessité de respecter le principe pollueur-payeur – ça, c'est

à l'article 6 de la loi, paragraphe O – puis tout de suite en arrière, l'obligation d'internaliser les coûts. Parce que c'est là où on voit exactement ce que ça coûte, les impacts négatifs. Et puis c'est là où on peut monter un dossier qui tient la route pour faire la preuve que le sous-fluvial est meilleur marché que... Parce qu'Hydro-Québec, on l'a dit tantôt, eux autres, ils marchent par projet. Ils disent : « À Sainte-Julienne, bon, bien, on affecte les chauves-souris. Bien de valeur, mais qu'est-ce que tu veux, le progrès, c'est ça, puis... » Le prix d'affecter les chauves-souris, c'est traité à part, puis comme ils n'ont pas de chiffres, dans leur livre, ils mettent zéro, c'est aussi simple que ça.

Tantôt, on a parlé de la nidification, l'abattage d'arbres dans le patrimoine de Sainte-Julienne. Ils disent : « Bon, bien, de tel mois à tel mois, telle sorte d'oiseau va être protégée. » Mais quand on bûche, les oiseaux qui viennent après, ils ne sont plus protégés. Puis l'année d'après, les oiseaux d'été, les oiseaux d'automne, ils sont tous... Ça, ça a un prix. Eux autres, ils disent : « C'est bien de valeur, mais comme il n'y a pas de prix, comme il n'y a pas de modèle... »

Puis là, je réentends monsieur Zayed, puis je vois le gars du ministère de l'Environnement. Les autres, ils ont dû trouver que la soirée était longue, hein. « Avez-vous des modèles? » Puis « Comment ils ont fait pour bâtir des prix? » Puis à un moment donné, ça va jusqu'à : « Comment vous intégrez...? Quel coefficient vous attribuez au spatio-temporel? » Ayoye. Là, j'ai dit, le gars... le gars doit s'ennuyer de sa mère, ça n'a pas d'allure.

Alors, l'Hydro, il a le beau jeu, il dit : « Nous autres, on n'en fait pas de chiffres. » Puis là, je vous conte quand même une histoire. Nous autres, là, après le BAPE de monsieur Germain et Paquin, qui a été littéralement bafoué par le premier ministre Couillard, qui a dit ça : « Ça, c'est le BAPE, c'est rien que de la recommandation, on passe par-dessus. L'Hydro, Chamouchouane–Bout-de-l'Île, *envoie*, ça marche », j'ai dit, à un moment donné, il y a toujours bien des limites à rire du monde, là. On a amené au tribunal, imaginez, le gouvernement du Québec, mis en cause, puis l'Hydro-Québec, à Joliette, palais de justice, Cour supérieure, injonction d'abord provisoire, ça n'a pas passé, ce n'était pas assez urgent. Interlocutoire, ça a passé. À un moment donné, on demande à l'Hydro-Québec, au procureur : « Qu'est-ce que vous faites avec la *Loi sur le développement durable*? » Là, il a sorti une affaire, je n'oublierai jamais de ma vie. « Votre Honneur – c'était une dame – vous savez, la *Loi sur le développement durable*, ce n'est pas tout à fait une loi comme les autres. Voyez-vous, ça ressemble plus à un chapelet de vœux pieux qu'à une vraie loi. »

510 *Eille*, dans la salle, tohu-bohu. Là, la juge, elle dit : « On suspend pour un bout de temps », parce que les émotions étaient montées d'un niveau.

515 Alors, Hydro-Québec, ils prennent leur aise avec cette loi-là. Mais cette fois-ci, non seulement vous avez la loi qui, intrinsèquement, mérite qu'elle soit respectée, mais vous avez une directive en plus. C'est comme si le chef de police réunissait ses policiers en disant « Vous autres, vous êtes là pour respecter la loi, mais là, cette semaine, là, attention particulière, c'est cette loi-là qu'on va essayer de faire quelque chose avec. »

520 Alors, je vous demande de mettre toute l'énergie dont je vous ai vus capables. Vous, Monsieur le Président, je me suis gouré à l'os quand j'ai voulu jouer au maître de cérémonie, ici, dans cette même salle-là, en vous disant : « Écoutez, personne ne vous a souhaité la bienvenue. » Au moins, vous vous promenez avec un tube d'onguent anti-urticaire. *Eille*, là, je me suis... Quand je vous ai vu... Je vois encore monsieur Richard, debout sur des savons mouillés, qui venait de dire à l'Hydro : « On veut bien répondre à l'appel du ministère, profiter comme il se doit de la tribune que le BAPE nous offre pour être capables de participer au mieux-être de la société québécoise, mais on ne peut rien faire, vous nous *break*ez. » Et puis là, je vous vois encore sur la tribune en train de reculer votre chaise. Là, il y a un petit monsieur qui est venu vous rencontrer en arrière. J'ai dit, pauvre docteur Zayed, il a le rhume à soir, c'est vraiment... ça fait pitié. Alors, il a dû passer à travers sa boîte de pastilles, puis là, il doit dire au gars : « Va donc à la pharmacie me chercher une bouteille de sirop, quelque chose, je ne serai pas capable de passer la veillée. » Mais 530 là, je vous vois arriver au centre de la scène puis nous dire comme ça : « Là, écoutez, bien là, je ne pourrai pas utiliser le langage feutré d'un docteur de l'Université de Montréal en plus, mais je vais essayer de résumer ça dans mes mots. »

535 **LE PRÉSIDENT :**

En une minute maximum, s'il vous plaît, parce que je vais devoir vous arrêter.

540

M. ANDRÉ DALLAIRE :

545 Non, bien, vous nous avez dit comme ça : « Inquiétez-vous pas, moi aussi je commence à avoir mon voyage avec le recours inlassable de l'Hydro-Québec à la loi du silence. Et puis je vais essayer de passer mon doigt dans la cotte de mailles et puis trouver une place... »

LE PRÉSIDENT :

550 Je tiens à dire que je n'ai jamais dit ça.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

555 Je sais.

LE PRÉSIDENT :

Je sais ce que j'ai dit et ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais dit ça.

560 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

565 Je sais bien. Mais je pense que vous avez l'étoffe. Vous n'avez pas juste un tube d'onguent anti-urticaire dans votre besace. Puis je vous demande, non seulement comme police, mais je vous le demande à titre de mission. Il faut vraiment qu'au Québec les choses changent puis que nos citoyens soient davantage dans la sécurité et puis, il faut que l'Hydro-Québec apprenne à respecter *la Loi sur le développement durable*, puis je vous le demande de tout cœur de mettre à la tâche la même ardeur qu'on a vue ici.

570 Parce qu'au fond, vous mériteriez... J'ai failli demander ça à monsieur Giroux tantôt, de découper les séquences, là, cette séquence dont on vient de parler, l'autre avec les gens du ministère. Mais la troisième, je vois la présidente de l'Hydro-Québec, elle tenait le chat à deux mains pour ne pas qu'il sorte du sac. Puis vous, je vous vois encore mettre la main au centre du visage pour dire : « Je ne veux pas la regarder cette dame-là, je ne veux pas être influencé par son langage

575 corporel. » Mais ça faisait la troisième fois, puis elle a fini par vous le dire : « Oui, regardez, c'est sur la carte. Vous êtes mal placé pour voir la carte, il y a un petit quadrillé en vert, c'est là qu'on veut *plugger* la 735 qui va sortir de Québec », pour soi-disant renforcer l'axe au sud de la vallée.

580 Mais vous, vous avez été capable... En tout cas, moi j'aurais découpé ces trois bandes-là, j'aurais fait jouer ça à votre quartier maître à Québec, et puis j'aurais mis une note en bas, « *Eille*, souscrivez pour le buste du docteur Zayed. » Parce que moi, j'ai déjà vu à votre place un gars qui s'appelait André Caillé. André Caillé, ça, c'est le président d'Hydro-Québec à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

585 Oui, oui, je sais c'est qui.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

590 Bon, et alors lui, je l'avais en face de moi, là. Lui, il ne passait pas par quatre chemins. Mais vous, là... Lui, Caillé, c'est de la petite bière à côté de ce que vous nous avez démontré comme exercice pendant les derniers jours. Puis il y a un buste, là... Si jamais il passe le chapeau chez vous, puis il n'arrive pas à trouver la somme, je vais dire à monsieur Giroux « Prenez mon numéro de téléphone, puis on va combler le déficit ». Puis votre buste, là, sur la Grande-Allée au quartier maître...

595

LE PRÉSIDENT :

600 Monsieur Dallaire, merci beaucoup. Vous avez, j'imagine, je ne suis pas le premier à vous le dire, un langage très métaphorique, mais j'aime bien. C'est très plaisant à entendre. Vous n'avez pas une voix monocorde comme la mienne, donc vous pouvez parler plus longtemps sans endormir votre auditoire.

605 Je voulais vous poser une question, mais je vois que vous avez déjà tellement mangé de minutes, mais je vais quand même vous la poser. Vous avez, pour une bonne partie de votre mémoire, fait valoir ce que vous avez appelé la « solution 4 ». Cette solution 4, est-ce que vous la

prônez ou vous proposez à la commission de faire une espèce d'étude comparative avec la proposition actuelle?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

610

Vous savez, il y a 1, 2, 3, c'est les trois...

LE PRÉSIDENT :

615

Oui.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

620

Bon. La quatrième, c'est l'alternative.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

625

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Il n'y en a pas de 3, il y en a une quatrième.

LE PRÉSIDENT :

630

C'est ça.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

635

La quatrième, c'est d'aller chercher les ressources dans la cour arrière de Magnan. La cour arrière de Magnan, ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

640 Mais je vous demande : est-ce que vous voulez que la commission examine ce que vous faites... Ce que vous écrivez dans votre mémoire, c'est à l'effet que la commission puisse analyser de façon comparative la solution 4 avec le projet qui est proposé?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

645 La solution 4, oui. C'est ça. Oui.

LE PRÉSIDENT :

650 D'accord. Parfait. Merci beaucoup.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

655 C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Je vous souhaite une bonne soirée.

660 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Toujours plaisir de parler à un docteur. Monsieur Allaire, Noël n'est pas arrivé. Si vous permettez une petite parenthèse. Je vais faire comme le père Noël. Je vais vous souhaiter que quelqu'un fouille profondément dans votre arbre généalogique. Peut-être qu'à un moment donné, il y a quelqu'un dans les actes de naissance qui a écrit « Dallaire » au lieu de « Allaire ». Ça, c'est le cadeau que je vous souhaite.

665

670 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Dallaire.

675 **LE COMMISSAIRE :**

J'ai déjà le cadeau reçu d'ancêtres familiales (sic), oui.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

680 Ah oui? Vous savez que les Allaire puis les Dallaire sont tous réunis à l'île d'Orléans. Quand on sort du pont puis on va à Saint-François, au bout de l'île, au lieu de faire le tour de l'île, on va au bout, et puis là, il y a un buste, il y a un vrai buste.

LE PRÉSIDENT :

685

J'appelle maintenant madame Constance Durocher. Bonsoir, Madame Durocher. Bienvenue.

690

Mme CONSTANCE DUROCHER (DM7)

Mme CONSTANCE DUROCHER :

695

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur Allaire, Monsieur le Commissaire. Mon mémoire était passablement long. Je vais vous présenter un résumé de chaque section. La première, c'est la justification du projet de poste 735-120 kV Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne.

700

Le projet du poste n'est que la première des trois solutions envisagées par le promoteur pour augmenter la capacité du réseau dans Lanaudière. L'objectif du projet est d'augmenter la capacité du réseau de transport pour répondre à la croissance de la demande d'électricité dans Lanaudière

et d'ajouter une capacité additionnelle afin de répondre à la croissance des besoins du Distributeur. Hydro-Québec affirme que son projet doit aussi servir à renforcer le réseau de transport principal par l'ajout de compensation série sur la ligne 735 Chamouchouane–Duvernay, la ligne 7103.

705

Le coût global de réalisation du projet, présenté comme étant de 468 millions de dollars dans les dossiers présentés à la Régie, est plutôt de 639 millions de dollars, comme on l'a vu dans le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement.

710

Dans ses documents, Hydro-Québec a caviardé soigneusement ou présenté sous pli confidentiel les informations concernant les prévisions des charges pour Lanaudière et la capacité additionnelle du réseau de transport requise pour transporter la charge supplémentaire. Pourquoi caviarder s'il n'y a rien à cacher? Ça, c'est une question que je me pose. Et sur la base de ces informations qui n'ont pas été fournies au public par Hydro-Québec, elle demande qu'on lui accorde

715

639 millions de dollars pour réaliser son projet.

Il y a une autre section sur la croissance et la demande d'électricité dans Lanaudière. On a vu selon les chiffres qui sont sortis très récemment en juillet ou août que les projections de croissance pour la population de Lanaudière pour la période de 2021 à 2051 ont été révisées à la baisse par l'Institut de la statistique du Québec. Elles sont passées de 22,3 % à 11,5 % en un an seulement. Et que les besoins d'électricité projetés pour Lanaudière, les besoins supplémentaires, ne représentent qu'à peu près 300 mégawatts. Ça représente à peu près 27 % de la capacité minimum qu'Hydro-Québec prévoit ajouter dans un premier temps au poste Jean-Jacques-Archambault, 300 mégawatts sur les 1 100 mégawatts prévus pour les 40 prochaines années.

720

725

Pour alimenter le poste Jean-Jacques-Archambault, Hydro-Québec prévoit dans un premier temps faire entrer la ligne Chamouchouane–Duvernay, qui donnerait une capacité de 1 100 mégawatts. Et il y aurait une deuxième ligne, qui viendrait dans le cadre du projet axe Vallée-du-Saint-Laurent, qui entrerait dans ce poste-là aussi. Et quand on tient compte du fait qu'une ligne à 735 peut transporter 2 500 mégawatts, ça fait déjà une possibilité de 3 600 mégawatts. Sans compter le fait qu'il y a une troisième ligne, une ligne qui passe à côté, La Vérendrye–Duvernay qui pourrait aussi entrer dans ce poste-là, qui donnerait un potentiel de 7 500 mégawatts dans ce poste qui est conçu au départ pour en recevoir 1 100 mégawatts.

730

735 Il y a le fait aussi que la compensation série sur la ligne Chamouchouane–Duvernay pourrait
aussi bien être installée à la sortie du poste de la Chamouchouane. Il y aurait beaucoup moins de...
Ça pourrait se faire sans doute à moindre coût financier et environnemental que sur un terrain où il
y a des milieux humides et où on abattrait 43 hectares de bois.

740 Toutes ces incohérences-là m'amènent à me poser les hypothèses suivantes. Est-ce
qu'Hydro-Québec envisagerait de mettre en place une tête de pont ou une deuxième ou troisième
couronne de poste à 735 pour faire transiter l'énergie hydroélectrique qui proviendra dans quelques
années des centrales des chutes Churchill et de Gould Island et des parcs éoliens de la
Chamouchouane? Ça donnerait à peu près 10 500 mégawatts. Est-ce que ce projet est nécessaire
745 pour arriver à respecter les contrats d'exportation d'électricité de 20 térawattheures par an vers la
ville de New York et la Nouvelle-Angleterre?

Ces hypothèses pourraient expliquer l'empressement du promoteur à écarter les solutions 2
et 3 en présentant un coût artificiellement bas pour la solution 1, puisque les solutions 2 et 3 ne
permettraient pas d'atteindre les objectifs d'exportation et d'acheminement d'électricité provenant
750 des nouveaux projets.

Il y a aussi une section sur la non-internalisation des coûts environnementaux. Je trouve que
ça, ça peut occulter les coûts véritables des solutions présentées par Hydro-Québec. C'est les coûts
liés à la destruction de milieux forestiers humides, à la perte d'habitats fauniques et floristiques, à
755 la perte de biodiversité et de terres agricoles, aux conséquences des propriétaires expropriés et des
propriétaires qui sont voisins des installations, aux impacts économiques réels et potentiels des
projets, que les projets peuvent entraîner, et à la perte de services écologiques, conformément à
l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*.

760 Et à 630 millions de dollars, même sans internalisation des coûts environnementaux, la
solution 1 du poste est plus coûteuse que la solution 2. La solution 2 est en renforcement à 315 kV
et nouveau poste à Saint-Jean-de-Matha.

765 Ensuite, j'ai une section sur l'impact sur l'environnement. La construction du poste
entraînerait la perte permanente de plus de 8 hectares de milieux humides et le déboisement de
près de 43 hectares de milieux forestiers, entraînerait la perte d'habitats de oiseaux, de
chauves-souris, de couleuvres et menacerait 11 espèces à statut particulier. Et le site choisi est
770 enclavé de plus dans l'aire de confinement du cerf de Virginie. Il y aurait à proximité du site retenu
d'autres emplacements qui sont en dehors de cette aire de confinement du cerf, entre autres une
sablrière et des sites situés du côté ouest de la route 337.

775 Alors, le choix du site retenu représente une menace pour la biodiversité et fragilise
davantage des écosystèmes déjà compromis, et ce, dans un contexte d'accélération des
changements climatiques.

Et les coûts cumulatifs de la destruction et de l'altération de ces milieux ne sont pas pris en
compte ni mentionnés dans la comparaison économique des solutions dans le dossier présenté à la
780 Régie.

785 Il peut s'écouler des décennies avant que les effets de la modification des habitats de la
faune soient observés. C'est pourquoi je crois que l'échelle temporelle utilisée pour évaluer les effets
cumulatifs n'est pas suffisante et qu'on devrait l'allonger d'au moins 10 ans sinon de plusieurs
dizaines d'années après la mise en service d'un projet.

785 Et à mon avis, la photointerprétation, ça ne permet pas de constater les changements qui
surviennent dans la biodiversité et leurs conséquences. Il faut aller sur le terrain, à mon avis, et faire
des études plus poussées que la photointerprétation.

790 Autre point. Le ministère de l'Environnement met de l'avant l'approche « éviter, minimiser,
compenser » dans l'analyse des projets qui affectent le milieu humide, mais on opte presque
systématiquement pour la compensation financière lorsqu'il est question de dommages à
l'environnement. Mais on oublie que l'argent, ça ne pourra jamais remplacer ce qui est perdu à
jamais.

795 Pour l'impact sur la santé humaine, il est mentionné dans le résumé de l'étude d'impact sur
l'environnement que le bruit produit par le poste sera conforme aux critères de bruit établis selon la
réglementation municipale de Sainte-Julienne et la note d'instruction 98-01 sur le bruit du ministère
de l'Environnement. Les limites supérieures autorisées dans cette note d'instruction, c'est
800 45 décibels le jour et 40 décibels la nuit. Mais cette note d'instruction, elle date de juin 2006 et elle
n'a pas été révisée depuis, alors qu'il existe des études plus récentes et plus strictes en ce qui
concerne les effets du bruit sur la santé et qu'on note des effets de dérangement sur le sommeil sur
certaines populations à partir de 35 décibels. Et puis je crois qu'Hydro-Québec se doute que ces
normes-là seront dépassées parce qu'il a écrit qu'il va concevoir des transformateurs de puissance
de façon à ce qu'il puisse recevoir des enceintes acoustiques au cas où il dépasserait les normes de
805 bruit.

Ensuite, j'ai une section sur les économies d'énergie.

LE PRÉSIDENT :

810 Il vous reste 3 minutes.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

815 Ah, 3 minutes. Je vais passer à la conclusion.

À mon avis, il serait imprudent et contraire aux lois du Québec de procéder à la construction
du poste pour les raisons suivantes. Hydro-Québec n'a pas fait les démonstrations concluantes que
d'autres solutions moins coûteuses sur les plans financier et environnemental existent pour répondre
820 aux enjeux d'un manque de capacité des postes et du réseau de transport dans Lanaudière. Elle n'a
pas fourni toutes les données nécessaires pertinentes sur les déclencheurs du projet et n'a pas
intégré dans les solutions le coût environnemental de chaque solution de manière à ce qu'on puisse
prendre une décision éclairée quant au coût réel de chaque solution présentée. Et le fait de ne pas
présenter le coût environnemental contrevient aux principes énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le*
825 *développement durable*. Le choix du site retenu représente une menace pour la biodiversité et
fragilise des écosystèmes déjà compromis.

Est-ce que la véritable raison de ce mégaprojet serait plutôt de renforcer le réseau de transport principal en vue de transporter les quantités d'énergie qui vont venir dans les années à venir et permettre l'exportation des 20 térawattheures prévus dans le cadre des contrats déjà signés?

830

Le fait que la demande pour des projets industriels ait diminué de 80 % depuis la fin de 2022 rend à mon avis le *Plan d'action 2035* et les projets d'investissement pharaoniques qui en découlent caducs. Hydro-Québec pourrait se retrouver avec d'importants surplus qu'elle serait tentée ou tenue de brader ou d'exporter à rabais, par exemple à des exploitants de centres de données ou à d'autres entreprises énergivores.

835

Je m'inquiète aussi des intérêts supplémentaires que la décote entraîne pour le Trésor public. Je crains qu'il pourrait y avoir une autre décote. Déjà celle qui existe va entraîner une hausse des frais d'intérêt de 400... 600 millions de dollars par année à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec. Et compte tenu de tout ce qui précède, il me semble très risqué d'engager aujourd'hui des sommes colossales, soit 639 millions de dollars pour le poste Jean-Jacques-Archambault, et de 155 à 185 milliards de dollars d'ici à 2035 dans le cadre du *Plan d'action* d'Hydro-Québec en fonction d'horizons de planification de 40 ans et de 27 ans respectivement.

840

Les informations non concluantes, partielles et insuffisantes fournies par Hydro-Québec sur le projet de poste Jean-Jacques-Archambault ne permettent pas de prendre une décision éclairée sur la nécessité du projet et ses coûts réels. Voilà.

845

LE PRÉSIDENT :

850

Merci beaucoup.

Monsieur Allaire.

855

LE COMMISSAIRE :

860

Bonsoir, Madame. Vous avez écrit et vous avez abordé aussi pendant votre présentation que les mesures en place de décompensation financière quand il y a perte de milieux humides, *et cætera*, qu'à votre avis, ce n'est pas un moyen pour renverser la tendance de destruction. Avez-vous une suggestion de... Qu'est-ce qui pourrait être... Puis oui, dans le cadre de ces travaux-ci, mais quand

865 il y a destruction de milieux naturels, couvert forestier, qu'est-ce qui pourrait être mis en place comme moyen de compensation qui pourrait vraiment compenser?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

870

D'abord, il faudrait pouvoir les chiffrer. Et puis je trouve que c'est... Faudrait pouvoir les chiffrer et puis essayer de trouver des solutions qui détruisent le moins possible. Personnellement, je suis d'avis qu'on devrait viser plutôt la décroissance plutôt que la croissance à tous azimuts qui entraîne... qu'on devrait vraiment avoir des solutions qui sont adaptées à nos besoins réels. Mais bon, les besoins réels, les interprétations de ce que sont les besoins réels peuvent varier. Bon, la

875 question c'est...?

LE COMMISSAIRE :

880

Bien, comme actuellement, il y a des moyens de compensation financière pour les milieux humides. Est-ce qu'il y aurait d'autres choses qui pourraient s'ajouter selon vous pour d'autres... les espèces animales, le couvert forestier, *et cætera*?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

885

Bien, compensation financière, moi je pense qu'il faudrait essayer de réduire au maximum la destruction des milieux et puis essayer de les recréer, ou aussi tenir compte des effets collatéraux. Quand on détruit un milieu humide, bon, mais ça sert d'éponge pour absorber l'eau. Je ne sais pas, je ne suis pas biologiste, mais...

890

LE COMMISSAIRE :

O.K. Non, mais c'est beau. Merci.

895 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais quand même poursuivre la question. Est-ce que vous estimez qu'Hydro-Québec devrait être proactive ou réactive? Je m'explique là. Est-ce que c'est... vous estimez que c'est à Hydro-Québec de prendre l'initiative d'y aller avec une approche similaire à celle du ministère, 900 « éviter, minimiser, compenser »? Ou attendre que le ministère fixe les règles du jeu pour qu'Hydro-Québec les suive?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

905 Bien, je pense que ça devrait être au ministère. Mais comme on l'a vu, le ministère ne semble pas disposer d'outils. Ça devrait être une responsabilité partagée à mon avis. Surtout qu'il s'agit d'une société d'État, dans ce cas ici, d'Hydro-Québec. Un promoteur privé, comment je dirais, il n'est pas redevable auprès des contribuables ni des citoyens. Mais je pense que ça devrait vraiment venir du ministère de l'Environnement qui impose des règles, mais il semble ne pas avoir d'outils dans ce 910 sens-là et je trouve ça déplorable.

LE PRÉSIDENT :

915 Merci beaucoup, Madame.

Nous avons maintenant une présentation par vidéo préenregistrée de madame Janie Vachon-Robillard du Regroupement vigilance énergie Québec.

920

925

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM9)

930

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

935

Bonjour, je m'appelle Janie Vachon-Robillard, je suis coordonnatrice pour le Regroupement vigilance énergie Québec. Alors, je vous fais ma présentation de mémoire en préenregistré parce qu'au moment où vous allez tenir l'audience, je vais être hors réseau, immergée dans la nature pour bien en profiter. Alors, je salue tout le monde présent et monsieur le président et monsieur le commissaire de cette audience.

940

Alors, le Regroupement vigilance énergie Québec, c'est un regroupement de comités citoyens dont les membres sont établis à travers le Québec, des Îles-de-la-Madeleine jusqu'en Abitibi, en passant par Gatineau. Le Regroupement vigilance énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociale. Nous défendons un modèle de gestion publique où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leurs milieux de vie.

945

Alors, c'est pour ça qu'on a demandé d'avoir une audience du BAPE en ce moment parce que, entre autres, nous avons appuyé les revendications du *Manifeste pour un avenir juste et viable*, qui concernait beaucoup la question des énergies, et c'est très important pour nous cette histoire de consentement des populations. Nous demandons que chaque projet énergétique passe par le filtre de l'acceptabilité sociale et obtienne le consentement des populations locales.

950

Et en ce moment, ce qui se passe avec le poste Jean-Jacques-Archambault fait partie d'un projet d'expansion des infrastructures énergétiques au Québec, qui est dans le plan d'Hydro-Québec de 2035. Et il n'y a pas eu de choix éclairé de la population par rapport à ce plan-là. C'est un plan qui est imposé d'en haut et il n'y a pas eu tout le débat public et l'espace pour en discuter, pour

955 délibérer, pour avoir des experts puis pour vérifier si c'est vraiment ce plan-là qu'on a envie de suivre, les Québécois, et pas seulement de se le faire imposer, comme je viens de dire.

960 On remet en question... Beaucoup de groupes remettent en question les objectifs réels qui sont derrière cette augmentation de la production énergétique, qui est la distribution et le transport et tout ça. Et c'est important d'en tenir compte. Sinon, on bafoue ce droit-là des populations, de la population du Québec, de regarder quel genre d'avenir énergétique elle veut pour sa province.

965 Et c'est important parce que le choix qu'on fait va avoir des conséquences sur l'environnement, beaucoup, mais aussi sur nos modes de vie et sur la justice et l'équité sociale. Ça fait partie de ça. Quand on continue dans un mode de croissance, quand on continue dans un mode de plus, plus, plus, on favorise aussi les iniquités sociales. Et tous les facteurs sociaux nous montrent en ce moment que la différence entre les pauvres et les riches s'accroît sans cesse. Alors si on ne change pas de modèle, on continue d'encourager ça. Et moi, je pense que si la majorité des Québécois étaient impliquée dans un débat public, bien, pouvait, en tout cas, avait l'opportunité de s'impliquer dans ce débat-là puis de choisir quel genre d'avenir on veut pour le Québec, ne choisirait pas le *Plan 2035* d'Hydro-Québec.

975 Et ça prend des alternatives. On ne peut pas juste présenter un plan puis dire : c'est celui-là qu'on va suivre. Ça prend, pour avoir un choix éclairé, de voir les avantages, les inconvénients d'un choix qu'on nous propose, bien évalué par des gens indépendants de ceux qui ont produit le plan. Puis ça prend aussi, de l'autre côté, d'autres alternatives. De dire : O.K., bien, si on ne veut pas suivre ce plan-là, voici comment on va être obligé de se restreindre. Voici les choix, les choses qu'on va être obligé de mettre en place pour que ça réussisse, parce qu'on décide de ne pas aller croître à l'infini puis de trouver d'autres solutions. Alors, c'est ça qui manque en ce moment dans ce qui est offert à la population.

980 Alors là, maintenant, je vais vous lire en partie la section de ma collègue Louise Morand qui a écrit sur la nécessité d'inverser l'effondrement du vivant.

985 Trop d'espaces naturels de qualité, riches en biodiversité, sont présentement sacrifiés au nom du développement économique, parfois même en brandissant l'argument de la transition

écologique. Il apparaît plutôt évident que nous serions gagnants si nous mettions rapidement en œuvre des politiques pour inverser l'effondrement du vivant – dont nous sommes les premiers responsables – et développer par le fait même une plus grande résilience face aux défis écologiques croissants.

990

Donc, l'important là en ce moment, c'est d'être résilient. On est dans une crise écologique sans précédent et il faut suivre les recommandations pour cette résilience-là.

995

Ces propos de la médecin Claudel Pétrin-Desrosiers peuvent s'appliquer au projet de poste Jean-Jacques Archambault dans la région de Lanaudière. On peut lire dans le résumé de l'étude d'impact que le projet nécessitera le déboisement et une perte d'habitat pour la faune d'une superficie de 43 hectares – pratiquement 43 hectares – et la perte permanente de 8 hectares de milieux humides. Ces superficies semblent négligeables si on considère l'ampleur du territoire québécois. Mais en tenant compte que ces destructions s'ajoutent à celles des milliers d'hectares de forêts et de milieux humides prévues ou déjà réalisées dans le cadre des projets de parcs éoliens un peu partout au Québec, en plus du déboisement et des destructions de milieux humides associés aux projets Northvolt, Stablex, ainsi qu'à celles de l'industrie minière, en pleine effervescence et toujours aussi destructrice et polluante et aux pratiques non durables de l'industrie forestière, le tableau devient plus inquiétant.

1000

1005

Sous prétexte de transition énergétique, de croissance économique ou de recherche de métaux stratégiques, le territoire québécois subit des dévastations environnementales d'une ampleur sans précédent. En matière de protection de l'environnement, le gouvernement du Québec et son ministère de l'Environnement manquent à leur rôle de fiduciaires du bien commun. Le fait est particulièrement évident dans le cas de la protection des milieux humides. Même si le principe d'« aucune perte nette de milieux humides » a été placé au cœur de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui porte sur les milieux humides et hydriques, Québec a autorisé 98 % des demandes de destruction de milieux humides. Les 8 hectares de milieux humides et les 43 hectares de forêt détruite du projet de poste Jean-Jacques-Archambault, s'il venait à être accepté, ne seraient qu'une pièce supplémentaire à soustraire à l'édifice de notre résilience face aux crises climatiques et de biodiversité. Jusqu'à quelles extrémités les gouvernements en place vont-ils poursuivre ces destructions? Et quels seront les impacts cumulatifs à long terme des pertes déjà enregistrées?

1010

1015

1020 Selon moi, Hydro-Québec devrait être un *leader*, le gouvernement devrait être quelqu'un qui
montre l'exemple et devrait respecter les règles de zéro destruction de milieux humides et s'arranger
pour trouver des solutions pour arrêter d'être toujours en train de croître, croître, croître, plus, plus,
1025 plus, puis de vraiment trouver des solutions dans l'autre sens. Hydro-Québec nous a répondu lors
des audiences qu'il fallait faire les deux, mais non. À un moment donné, c'est la contrainte qui nous
permet la plus grande innovation. Si on choisit vraiment qu'on protège l'environnement puis qu'on
arrête d'en faire plus, on va trouver les solutions puis on va trouver la façon en société de se limiter
puis de trouver comment faire pour vivre autrement.

1030 Moi, je pense qu'on peut le faire et que les Québécois, si on leur montre vraiment les
conséquences des choix qui sont en train de se faire de la croissance, les conséquences au niveau
de l'équité sociale, les conséquences au niveau de l'environnement à long terme... T'sais, il y a des
sacrifices à faire, puis il faut vraiment qu'on commence à montrer les projets avec ça. Voici, ça, c'est
un projet, puis voici les sacrifices. Puis qu'on arrête de les diminuer, les sacrifices, puis qu'on arrête
de les regarder juste ce petit projet-là tout seul. Il faut qu'on le regarde en globalité. On continue de
pousser la machine qui détruit puis qui a des conséquences graves à long terme sur les
1035 écosystèmes.

L'énergie qu'on amène de plus dans Lanaudière, bien, elle permet que les mines continuent
leur travail dans Lanaudière. Il y a des citoyens qui se battent pour ne pas qu'il y ait plein de
contaminants qui se rendent dans les lacs puis dans les rivières à Saint-Côme puis dans tous les
1040 endroits, les petits villages autour, je ne me souviens plus toute cette région-là, comment ça s'appelle
cet endroit-là, mais il faut considérer ça, pas juste regarder les petits milieux humides ici, là, qui vont
être en dessous des pieds du poste Jean-Jacques-Archambault, mais regarder :
Jean-Jacques-Archambault va permettre les parcs éoliens, va permettre les mines, va permettre tout
ça parce qu'on amène plus d'énergie, ça va être possible.

1045 Puis est-ce que c'est vraiment ça les sacrifices qu'on est prêts à faire ou on aimerait mieux
se dire : O.K., on est limité en énergie, puis voici tout ce qu'on est capable de faire pour diminuer
notre consommation d'énergie pour vivre avec cette quantité-là limitée puis faire la transition
écologique qu'on doit faire?

1050 Alors moi, c'est ça. J'ai l'impression qu'on continue de vivre dans une espèce de rêve où on n'explique jamais les vraies conséquences puis les gens ne peuvent pas faire des vrais choix sur ce qui est là. Puis on n'offre jamais d'autres choix. T'sais, on n'a pas le choix de construire le poste Jean-Jacques-Archambault, là. Il n'y a pas d'autres options. On n'a pas évalué les autres options pour mettre autant de millions à faire un autre scénario.

1055 Alors là, je vois que mon temps est écoulé donc je vais arriver à ma conclusion. Alors, tant qu'il n'y a pas de scénarios alternatifs proposés à la population, tant qu'il n'y a pas un vrai débat sur les besoins énergétiques, il n'y a pas d'acceptabilité sociale. Hydro-Québec et le gouvernement du Québec travaillent actuellement de façon colonialiste. Pour cette raison, le dépôt du projet de poste Jean-Jacques-Archambault est précipité et outrepassé le processus nécessaire à une prise de décision collective éclairée.

1060 Les besoins justifiant sa construction doivent être démontrés ainsi que les impacts cumulatifs et les conséquences à long terme du plan d'Hydro-Québec 2035.

1065 Nous recommandons donc qu'un moratoire soit instauré sur tout nouveau projet énergétique au Québec, tant que l'exercice d'une réflexion collective publique n'aura pas été tenue sur notre avenir énergétique puis qu'on n'aura pas pu faire ce choix éclairé là collectivement.

1070 Oui, la crise que nous traversons nécessite d'agir vite, mais elle nécessite encore plus d'agir de manière intelligente, concertée et juste. Un pas de recul pour ensuite avancer de manière cohérente avec ce que les Québécoises et Québécois auront consenti comme efforts et sacrifices. Et pas seulement la caste dirigeante en haut des grandes entreprises puis des élus en ce moment au pouvoir. La majorité des Québécois et Québécoises, qu'est-ce qu'ils veulent eux autres.

1075 L'exercice de consultation demandé devrait présenter un plan de gestion intégré des ressources énergétiques qui vise une véritable décarbonation. Parce que ça non plus, en ce moment, il n'y a pas d'objectif puis de nécessité de décarboner. On produit plus, puis on ne le sait pas si on va décarboner au bout de la ligne ou si ça va juste être de la production de plus. On n'est pas contraints. Il devrait comporter plusieurs scénarios, incluant des scénarios de *statu quo*

1080

énergétique sans croissance et des scénarios de décroissance soutenable. Le tout doit être porteur de justice sociale.

1085 Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de vous envoyer cette vidéo et de contribuer au débat aujourd'hui avec vous. Au plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1090 Madame Vachon-Robillard, merci à vous.

J'appelle maintenant monsieur Alexandre Richard. Bonsoir.

1095

M. ALEXANDRE RICHARD (DM8)

M. ALEXANDRE RICHARD :

1100 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1105 Bonsoir, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Est-ce que vous pouvez afficher la présentation, s'il vous plaît? Merci.

1110 Donc, bonsoir à vous deux. Je vais vous présenter un peu ma façon de voir le projet

Jean-Jacques-Archambault. Ma présentation s'intitule *Prendre une pause le temps d'élaborer démocratiquement les plans climat et le Plan de gestion intégré des ressources énergétiques*. Prochaine diapositive, s'il vous plaît. L'autre d'avant.

1115 Donc, ici, un point important que je veux apporter à la commission, c'est par rapport à l'échelle spatiale qui a été choisie par l'initiateur. Ça ne fait aucun sens en fait d'analyser le projet uniquement à Sainte-Julienne et les alentours. En fait, ce projet-là, d'après les données qui ont été déposées, il couvre Montcalm, Matawinie, Joliette, d'Autrey, Pays-d'en-Haut, ainsi que l'entièreté de la clientèle québécoise qui va être desservie en énergie par le projet en direction de la boucle métropolitaine.

1120 On s'entend que la majorité de l'énergie qui va transiter ne sera pas nécessairement pour Lanaudière, là. Lanaudière, c'est un élément déclencheur, mais il y a aussi les projets éoliens qui sont des éléments déclencheurs qui vont alimenter éventuellement la boucle métropolitaine. Donc, ça va être important d'analyser les impacts complets par rapport au projet puis d'ajuster l'échelle spatiale d'analyse en fonction de.

1125 Prochaine diapositive. Donc, ici, je recommande à la commission de tenir compte des effets rebonds qui peuvent être induits par le projet si on stimule l'économie avec l'addition énergétique. Donc, en gros, le graphique 48, ici à droite, c'est un classique, là, c'est l'affectation en fait des revenus aux actes énergivores. Pour chaque quintile de revenus, bien, les ménages consomment de plus en plus d'énergie. Donc, ça, c'est un peu une illustration des effets rebonds qui sont possibles.

1130 Prochaine diapositive. Donc, ici, je recommande à la commission de tenir compte des effets rebonds qui peuvent être induits par le projet si on stimule l'économie avec l'addition énergétique. Donc, en gros, le graphique 48, ici à droite, c'est un classique, là, c'est l'affectation en fait des revenus aux actes énergivores. Pour chaque quintile de revenus, bien, les ménages consomment de plus en plus d'énergie. Donc, ça, c'est un peu une illustration des effets rebonds qui sont possibles.

1135 Dans mon mémoire aussi, j'ai mis une annexe qui démontre qu'est-ce qui peut arriver quand on achète un véhicule électrique. En première partie, l'initiatrice nous a dit qu'il y avait à peu près 50 % de l'énergie, si je ne m'abuse, qui allait être dirigée pour l'électrification des transports. Ça va être important que la commission prenne en compte l'analyse complète des effets rebonds qui peuvent être possibles lorsqu'une personne change de véhicule, par exemple.

1140 Aussi, à noter, ces véhicules-là électriques, quand on remplace par exemple un véhicule, le véhicule ne sera pas nécessairement enlevé de la route. Il n'arrêtera pas nécessairement d'émettre des émissions si on le remplace. Si moi je change mon véhicule, par exemple, qui est un véhicule hybride pour un véhicule 100 % électrique puis que je ne m'assure pas de le réaffecter à une autre

1145 utilisation que de procéder à la combustion des énergies fossiles, bien, je fais juste ajouter les impacts liés au véhicule électrique que je vais m'acheter, puis l'autre véhicule, bien, il va continuer à rouler, donc les émissions ne seront pas nécessairement à la baisse, ils peuvent aussi augmenter. Donc, je porte cette notion-là à votre attention pour que vous puissiez l'analyser dans l'entièreté.

1150 Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Ici, on parle encore une fois de la consommation d'énergie excessive des occupants du territoire. On compare, par rapport à la moyenne mondiale, on consomme 191 gigajoules, puis la moyenne mondiale est de 53. Donc, on a encore une bonne marge de manœuvre pour s'orienter vers la réduction à la source. Donc, il y a des solutions aussi par rapport à ça.

1155 On l'a déjà vu pendant les guerres, c'est arrivé, on a réduit par exemple la vitesse utilisée des véhicules. Ça, c'est une solution de rechange. On peut réduire un peu la vitesse des véhicules, puis on peut de cette manière-là brider, en fait, avant le projet Jean-Jacques Archambault, la possibilité de dépenser de l'énergie.

1160 Puis aussi, en aval, il y a aussi les éoliennes qui peuvent être bridées. On a parlé qu'un élément déclencheur était... un élément déclencheur était les éoliennes, puis on voulait instaurer une plateforme de compensation série pour s'assurer de prendre la puissance qui s'en vient. C'est possible aussi de signer un contrat avec les producteurs pour réduire au moment opportun, pour éviter de créer une pression sur le réseau, qui serait une solution de rechange au projet Jean-Jacques Archambault. C'est un exemple. Puis surtout – je vais y revenir tantôt – il y a la 1165 matérialisation des rénovations profondes au niveau du parc immobilier qui, lui, peut avoir des importantes conséquences sur la demande projetée.

1170 Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Donc, ici... Je vais passer rapidement là-dessus. C'est vraiment ça. Est-ce que le projet est ajusté à la capacité de support des écosystèmes par rapport à toute l'énergie qui va être livrée? Est-ce que ça respecte la compatibilité avec la plage temporelle Net zéro 2050? On se pose des questions.

Puis il y a des fuites de carbone qui sont issues de la demande si de l'énergie est importée ou exportée sous forme de biens et de services. On prend l'énergie, on la transforme en biens et en

1175 services, puis c'est quoi les résultats? Est-ce qu'on augmente les GES ou on les réduit? Ça va être important de s'assurer que chaque action qui est faite avec l'énergie qui va venir du poste éventuel Jean-Jacques-Archambault ou d'une autre solution puisse réellement réduire les émissions de gaz à effet de serre, parce qu'on n'a plus de temps, là, il ne nous reste que 25 ans.

1180 Prochaine diapositive. On en revient un peu à la même chose. Contexte d'insertion du projet, super important. Le projet Jean-Jacques-Archambault s'intègre dans une économie qui est mondialisée, on s'entend. L'Institut de la statistique du Québec a déterminé dans un de ses documents que la demande, en fait la demande des ménages, elle exerce des émissions extraterritoriales qui sont importantes, d'environ 48 %. Donc, en gros, ça veut dire qu'il y a beaucoup
1185 de biens et services qu'on utilise, surtout des biens je pense, qu'on importe, puis il y a des émissions qui vont être projetées à l'extérieur du territoire, à l'extérieur du Québec. Puis il y a un 52 % qui est la portion québécoise. Donc, il ne faut pas penser juste à notre nombril.

1190 À toutes les fois qu'on exerce des activités qui créent une pression sur la demande, la demande de biens et services, comme par exemple, je suppose que l'offre énergétique, elle a un impact sur la demande et ultimement sur les émissions. Donc, je vais vous demander de prendre une attention particulière par rapport à ça, puis aussi un enjeu d'équité dans la répartition projetée de ces réductions-là. Parce que si on a 9 tonnes d'équivalent Co² par année de budget, bien, il va falloir s'assurer qu'on soit égal. Il y en a qu'il va falloir peut-être qu'ils augmentent leur impact. Puis il
1195 y en a d'autres, il faudra peut-être qu'ils le baissent beaucoup plus, selon le niveau de revenu, par exemple.

Prochaine diapositive. Donc, ici, c'est un petit suivi des prévisions historiques. Là, j'ai regardé, la demande factuelle d'énergie en fait en térawattheures a baissé de 3,4 térawattheures de 2022 à
1200 2024. Donc, c'est une bonne nouvelle quand même. Il y a une réduction qui est en cours. On est sur la bonne voie par rapport à ça.

Par contre, ici, j'ai réajusté la figure 2 qui est le *Résumé des prévisions de la demande 2022-2032* qu'Hydro-Québec a déposé. Je l'ai rebaptisé *Intention de croissance de la demande québécoise d'électricité sur la période*, parce qu'en gros, on ne sait pas c'est quoi la modélisation qui
1205 a été utilisée et quel est le pourcentage de rénovations profondes qui a été intégré là-dedans.

Rénovations profondes, là, je vais vous déposer un document qui a été déposé dans un autre dossier qui explique un peu c'est quoi les rénovations profondes, ce qui pourrait être une solution de rechange au projet.

1210

Puis il y a aussi, au niveau de l'électrification des transports, on a un 7,8 térawattheures qui serait ajouté. Est-ce qu'il inclut les mesures de sobriété? Puis est-ce qu'il pourrait être coordonné aussi avec le rythme d'accroissement des rénovations profondes? Autrement dit, pour simplifier, si on met les efforts nécessaires pour réduire de 60 % la dissipation énergétique d'un bâtiment, bien, ça nous laisse une bonne marge de manœuvre quand même pour intégrer peut-être un véhicule électrique en autopartage puis de réussir à ne pas augmenter nécessairement le transit d'énergie sur le réseau, entre autres sur le poste Jean-Jacques-Archambault. Donc ça, c'est une solution qui devrait être analysée au projet en question.

1215

1220

Prochaine diapositive. Je vais passer vite là-dessus. En gros, si on met de l'énergie illimitée, bien, ça crée des addictions, puis il y a des effets aussi par rapport à ça. Surtout, j'aimerais porter l'attention de la commission qu'il peut y avoir une absence de synchronisation de l'utilisation de l'énergie avec la capacité de support des écosystèmes. Donc, en gros, la capacité de support des écosystèmes est variable. Je donne un exemple. L'hiver, je pense qu'on abuse un peu sur nos activités, alors que la capacité de support est réduite à ce moment-là.

1225

Prochaine diapositive. Ici, je me questionne sur la méthodologie, justement, je remets en question le *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec. Je vais demander à la commission de faire une analyse plus poussée aussi par rapport à la part d'électrification des transports. On en a parlé tantôt. Il y a beaucoup d'indicateurs. Dans le bas, j'ai mis un rapport. En fait, c'est des données qui sont issues des rappels de Transports Canada. Ça va prendre un suivi par rapport aux véhicules électriques. Parce qu'en gros, moi ce que je vois, c'est qu'il y a beaucoup de problèmes. On a autant de problèmes avec des véhicules à essence, mais en gros, l'addition de cette technologie-là qui est complexe, peut-être qu'elle n'est pas mûre, puis ça va être important de faire un état des lieux pour s'assurer qu'on ne s'embarque pas dans des investissements qui vont faire en sorte qu'on va se retrouver avec juste une consommation plus élevée d'énergie sans la réduction des gaz à effet de serre.

1230

1235

1240

Prochaine diapositive. Je vais passer vite là-dessus. En gros, pour résumer, l'énergie transportée sans égard à l'usage peut faire en sorte qu'on va avoir une production de détritits dont la durée de vie utile n'est pas optimale puis une induction d'activité dont l'utilité sociale est faible. Donc, ici, j'ai mis une petite photo que j'ai prise lorsque j'ai fait la réparation d'un véhicule électrique, bien, le chargeur, il était défectueux, puis c'était super complexe d'avoir les pièces. Donc, c'est un exemple.

1245

Donc, en gros, il y a des risques... à d'autres endroits, ils nous copient; des risques de mimétisme, entre autres d'accaparement des ressources, surproduction systémique, fragmentation du territoire, iniquité intergénérationnelle, perte de biodiversité, augmentation des risques, on s'entend. L'initiatrice en a parlé lors de la première partie. Ce n'est pas pour rien qu'ils caviardaient les données, là. On a-tu vraiment envie d'augmenter les risques? Si le projet, il est caviardé, c'est parce que c'est un projet à risque. Pourquoi on voudrait avoir ce projet-là si on pouvait avoir des solutions de rechange qui nous éviteraient d'avoir ce projet-là? Donc, on diminuerait les risques. Donc, en gros, il y a des impacts extraterritoriaux, et bien sûr, des impacts psychosociaux pour toutes les communautés qui peuvent être impactées.

1250

1255

Prochaine diapositive.

LE PRÉSIDENT :

1260

Il vous reste 2 minutes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1265

Parfait. Donc, en gros, ici... Je vous remercie d'ailleurs pour la demande qui a été faite par rapport aux données. Je crois qu'on a eu un résultat de 124 % de dépassement factuel. Je vous laisse valider que c'est factuel. Donc, en gros, ce 124 %-là, ça serait important qu'on l'ait... Selon ce graphique-là que je vous présente ici devant vous, ça serait important qu'on ait une analyse qui est faite. La question, c'est 124 %, mais pendant combien de temps et à quel endroit? C'est ça la question de fond. Parce qu'on est probablement capable d'aller chercher via différentes solutions de rechange une diminution de la consommation d'énergie au bon moment. C'est ça la solution de

1270

1275

rechange, je crois, pour le poste Jean-Jacques-Archambault. Donc, combien de temps elle dure? J'ai mis dans mon mémoire la durée au niveau du Québec. On n'a pas la donnée là. Je compte sur vous peut-être pour aller la chercher. Je vous propose d'aller la chercher. Pendant combien de temps ce dépassement-là de puissance est factuel? Puis par après, bien, on pourra discuter des solutions de rechange.

Donc, s'il reste juste 2 minutes, je vais passer à la prochaine. Ici, j'ai un petit exemple. Ça prendrait une modélisation...

1280

LE PRÉSIDENT :

Ça a avancé.

1285

M. ALEXANDRE RICHARD :

1290

Oui, c'est bon. C'est la diapositive 12, s'il vous plaît. Page 12 du PDF. Oui, c'est ça. Donc, en gros, ici, je vous demande le dépôt des modélisations futures. Parce qu'en gros, on a un exemple avec le projet de Nouveau Monde Graphite, ce n'est pas un projet de réduction d'EGS, là. D'après les données qu'on a, on ajoute 29 mégawatts, on enlève 304 hectares de boisés, 10 hectares de milieux humides, puis on ajoute 510 417 tonnes d'équivalent de CO². Donc, j'ai mis des points d'interrogation un peu partout. J'imagine que c'est des chiffres d'addition d'émissions de GES qui va se produire, mais j'ose espérer que l'initiateur va nous déposer la preuve du contraire avant la fin du...

1295

LE PRÉSIDENT :

Sautons aux conclusions en 1 minute maximum.

1300

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui. Je vais y aller avec la demande d'Hydro-Québec. En fait, je demande officiellement à Hydro-Québec de suspendre le projet le temps de concrétiser les plans climat et le *Plan de gestion*

1305 *intégré des ressources énergétiques*, et bien évidemment, de procéder au décaviardage de l'ensemble des données déposées à la Régie de l'énergie afin de permettre une élaboration collective des solutions de rechange. Donc, en gros, on prend une pause, on regarde les données, puis on va pouvoir prendre le temps de développer des solutions de rechange qui vont pouvoir être comparées au présent projet.

1310 Je vais vous laisser passer à l'avant-dernière diapositive. Je vais terminer là-dessus. Comment pourrions-nous convaincre nos voisins disposant d'abondantes quantités de ressources fossiles de ne pas les utiliser si nous ne donnons pas nous-mêmes les outils nécessaires qui nous permettraient de refuser l'exploitation de nos propres ressources? Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

1315 Merci, Monsieur Richard. Écoutez, je vais juste apporter... que vous apportiez une clarification. Dans notre mémoire, à la page 6, et je vous cite, et ça rejoint un peu ce que vous venez de dire en fait :

1320 *« Si l'équipe d'Hydro-Québec met les efforts nécessaires et qu'elle déploie les meilleures pratiques de sobriété et d'efficacité énergétique et ce, en concordance avec les plans climat, il sera possible de poursuivre la réduction de la consommation entamée depuis 2022. »*

1325 Selon vous, cette poursuite des efforts pourrait amener... quel impact ça pourrait avoir sur le projet, au-delà du fait que vous avez dit que votre proposition est qu'Hydro-Québec suspende son projet?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1330 Au-delà du fait qu'Hydro-Québec pourrait suspendre son projet, je pense que, si les efforts sont nécessaires, bien, j'en ai parlé un peu tantôt par rapport à... par exemple, un point qui est super important, je pense, qui ajouterait de l'équité par rapport au projet, c'est le fait que, par exemple, si les investissements d'à peu près 600 millions – j'estime – sont mis pour la rénovation profonde de

1335 bâtiments, de personnes par exemple qui en ont le plus besoin, des gens qui ont des passoires
énergétiques... En gros, un bâtiment, c'est un radiateur. Hydro-Québec fait de l'argent avec ça, mais
l'énergie est dissipée. Donc, c'est sûr que, si en solution de rechange, par exemple, on applique le
document que je vais vous déposer, qui est une référence de Pierre-Olivier Pineau qui a déposé
pour la cotation énergétique des bâtiments, il y a des belles références là-dedans par rapport à la...
1340 je ne me rappelle plus du nom, là, mais il y a une vision de carbone zéro, puis on est capable avec
ça de réduire de 70 % la consommation d'énergie du chauffage, tout en augmentant de 30 % la
superficie de plancher quand même, là, qui pourrait concorder avec une éventuelle croissance
démographique.

1345 Ça fait que c'est sûr que, par rapport au projet, si on le comparait, un 600 millions dans
Lanaudière, on pourrait dire nord de Lanaudière surtout, qui est un endroit quand même... on
pourrait dire qu'il y a des maisons qui ont besoin d'amour à certains endroits, puis avec ces
investissements-là à la bonne place, bien, on pourrait rétablir une justice sociale en même temps
qu'on améliore l'efficacité énergétique, puis on éviterait la pointe, puis là ça nous laisserait le temps
1350 de tout organiser les solutions de rechange plus en profondeur. Ça nous donnerait vraiment une
marge de manœuvre.

Puis il y a un autre point aussi que je n'ai pas parlé que j'aimerais vous faire part, c'est que...
un peu comme on a fait au moment de la COVID, là, des activités de production de mégawatts
1355 fantômes, comme j'ai parlé dans mon mémoire, bien, on peut tous se solidariser ensemble, un village
peut dire une journée... il y a 27 heures de pointe dans une année. On a-tu besoin vraiment de créer
une infrastructure... de s'endetter pour une infrastructure quand on peut se priver pendant 27 heures
sur 8 000 heures? Je veux dire, je ne peux pas croire qu'on ne prend pas le temps de le comparer
par rapport au projet avant de le faire, puis de proposer ça démocratiquement aussi, là. Je
1360 comprends que si personne ne veut se priver pendant 27 heures, bien, peut-être qu'on va construire
le projet, mais il me semble qu'à première vue, ça ne ferait pas de sens, là.

LE PRÉSIDENT :

1365 Monsieur Richard, merci beaucoup.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

1370

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre une pause de 15 minutes. Merci.

1375

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

1380

M. FRANÇOIS DURAND (DM3)

LE PRÉSIDENT :

Nous poursuivons la séance avec monsieur François Durand.

1385

M. FRANÇOIS DURAND :

Bonsoir.

1390

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Durand.

1395

M. FRANÇOIS DURAND :

Vous avez reçu les mémoires avant? Vous les avez lus?

LE PRÉSIDENT :

1400

Les mémoires ont tous été lues.

M. FRANÇOIS DURAND :

1405

O.K. Bien, je n'en ferai pas une présentation exhaustive, là, je vais peut-être utiliser mon temps pour répondre à vos questions si vous en avez. J'ai entendu tantôt que vous avez posé une question sur la notion de compensation. Moi, j'allais surtout là dans mon mémoire. Bon, je suis biologiste de formation, retraité d'Hydro-Québec. J'ai occupé le poste de conseiller performance environnementale dans l'Unité environnement et développement durable, l'unité corporative, mes 1410 10 dernières années chez Hydro. J'ai piloté, ou si on veut, j'ai coordonné l'adoption des deux premières stratégies d'entreprise sur la biodiversité de 2006 à 2010.

1410

J'ai pris connaissance du projet Jean-Jacques-Archambault dans le cadre des préconsultations sur le projet de l'axe de la Vallée-du-Saint-Laurent. Je n'étais pas au courant, donc, j'ai appris le projet, moi, en juin dernier et je me suis un peu impliqué parce que ça va venir chez nous avec l'axe de la Vallée-du-Saint-Laurent. Je réside à Saint-Jean-de-Matha, puis il y a deux postes qui sont prévus, deux options de postes à Saint-Norbert et Saint-Cuthbert qui vont affecter le bassin versant de la Zone Bayonne et je suis au conseil d'administration de l'OPV-Zone Bayonne.

1415

Ceci dit, je ne reprendrai pas tout l'argumentaire sur la justification du projet. Je vois que mes collègues ou les requérants de cette audience ont abondé énormément dans ce sens-là. Je partage leurs points de vue toutefois sur le fait que le poste proposé est démesuré par rapport à la justification qui est présentée. Je vais plutôt développer mon point de vue sur peut-être la localisation du projet puis son ampleur compte tenu de l'évolution de la réglementation au Québec en matière de 1420 1425 biodiversité et de milieux humides en particulier.

1420

D'abord, bien, le projet, c'est un peu... chez Hydro... puis là, j'ai vu... je n'ai pas lu l'étude d'impact au complet, je l'ai consultée pas mal, puis j'ai vu qu'on se base beaucoup sur des méthodes qui datent des années 90, quand on parle de la *Méthode d'étude du paysage pour les projets de*

1425

1430 *lignes et de postes de transport et de répartition*, là, c'est une méthode qui a été élaborée en 92. Après ça, quand on a décidé qu'il y avait un projet qui était celui-là, finalement, l'option Jean-Jacques-Archambault, si on veut, pour répondre aux demandes à Lanaudière et à la stabilisation du réseau, il y a eu des études technico-économiques, et là après ça, on fait une étude d'impact sur l'environnement sur « la » solution retenue qui était le projet

1435 Jean-Jacques-Archambault. Donc, il n'y a pas vraiment une évaluation environnementale en amont qui permet de soupeser, si on veut, les différentes options en fonction de leur impact sur l'environnement. On trouve une solution, puis là après ça, on analyse ses impacts puis on essaie de l'améliorer comme on peut.

1440 Ceci dit, bien là, la conclusion du rapport dit que :

« Les effets cumulatifs du projet en lien avec d'autres projets ont été analysés pour les CVE « couvert forestier » et « milieux humides ». Ils sont associés à l'enjeu du maintien de la biodiversité. Les conclusions de cette analyse permettent de prévoir que les effets cumulatifs sur ces CVE seront d'importance mineure. »

1445 Ça, c'est l'étude d'impact sur le projet, « rapport – volume 1 », page 9. Moi, je trouve que cette conclusion-là est un peu présomptueuse dans le sens où on n'a pas vraiment analysé les alternatives sur le plan environnemental avant. On se base sur une méthode qui date de 92, puis c'est à peu près en même temps que la *Convention internationale sur la biodiversité* qui date à peu près des mêmes années, donc ça n'a pas vraiment été intégré dans la démarche d'avant-projet chez Hydro-Québec.

1450 D'ailleurs, la nouvelle stratégie d'entreprise sur la biodiversité chez Hydro-Québec, je la cite. Dans le premier acte, ça dit qu'on doit accroître la résilience. Donc :

« La résilience de la nature repose sur une biodiversité en santé. Il est donc essentiel de la préserver ou de la restaurer par des actions qui visent à :

- intégrer la biodiversité aux processus de planification et d'aménagement du territoire;*
- privilégier des projets et des pratiques favorisant la résilience de la nature;*
- encourager la mise en place de solutions fondées sur la nature;*

1460

- intervenir dans des milieux plus dégradés (urbains, périurbains, agricoles). »

1465 On regarde le choix à Jean-Jacques-Archambault, là, on a trouvé le boisé où il n'y avait personne, puis il n'y avait que des arbres puis des milieux humides qu'on affectait. On n'affectait pas de terre agricole, on n'affectait pas... Et c'est souvent dans la démarche qui se faisait avant et qui se fait encore aujourd'hui, puis après ça, on étudie les impacts que ça a, puis on essaie de voir comment on peut les compenser ou les réduire, mais avec un projet qui est canné d'avance.

1470 Parallèlement, le gouvernement du Québec a adopté son *Plan nature 2024-2028* dans le cadre du *Plan nature 2030*. Ce plan-là, bien, il répond à l'engagement qui a été formulé dans l'entente... le *Cadre mondial pour la biodiversité*, l'entente Kunming-Montréal, qui prévoit qu'on va préserver...

1475 « ... à l'horizon 2030, le cadre prévoit la conservation de 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés... »

1480 Ça, on est loin de ça au Québec. On a atteint le 8 % en 2008, on a monté à 12 %, on est rendu à quelque 17 %. Et ce qu'on fait, c'est qu'on peinture en vert le nord de la province, puis dans le sud, on est autour de 4 % de conservation. Ça fait qu'on est loin d'atteindre ces objectifs-là. Puis quand on parle du 30 % qu'on doit restaurer d'espaces dégradés, on a très peu de chemin de fait dans ce sens-là.

1485 Dans son plan d'action, le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs moyens. Puis là, j'ai reproduit presque une page dans mon mémoire, mais si on veut, dans les principales cibles, l'axe 1, c'est :

1490 « *Agir pour protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes – et particulièrement dans la première cible – Freiner la perte de biodiversité grâce à une planification participative et à un aménagement intégré et respectueux de la biodiversité de l'ensemble du territoire québécois, dans une*

perspective de lutte contre les changements climatiques et d'amélioration de l'accès à la nature. »

1495

Il y a une série d'actions là-dedans, puis on parle beaucoup de tout ce qui est des milieux humides, des réformes qui ont été faites à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui permet maintenant aux municipalités de conserver des milieux naturels d'importance, des milieux humides, tout ça, qui est en mise en œuvre actuellement, mais qui n'a pas encore percolé. Puis là, on parle beaucoup des OGAT, les Organisations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Ces orientations-là viennent de... elles sont actuellement en élaboration, elles descendent progressivement dans les MRC. Et là, on dit qu'avec ces orientations-là, ça va permettre aux MRC de jouer leur rôle avec les municipalités pour préserver les milieux humides. Mais on est loin de là.

1500

1505

On vient à peine de faire un inventaire des milieux humides. Puis dans la plupart des cas, quand on parle de la région ici, là, c'est fait par photointerprétation, des photos aériennes. On n'est pas... on n'a pas une connaissance fine sur le terrain des milieux humides. Puis là, si on regarde ce qu'a fourni la MRC de Montcalm dans le cadre des audiences, là, ils ont envoyé une image avec la zone humide qui est touchée par le poste, mais c'est très, très... c'est une évaluation qui est très sommaire. C'est sûr Hydro-Québec est allée sur le terrain, a fait des évaluations plus précises, mais ça n'a pas permis, ça, de voir l'ensemble, dans l'ensemble de la zone étude qu'est-ce qu'il y a comme milieux humides.

1510

1515

C'est là que j'arrive avec mon argumentaire, moi. C'est qu'il existe des zones dans la zone d'étude, des aires qui sont fortement perturbées, qui auraient pu accueillir de telles infrastructures sans détruire un arbre, sans perte d'aucun milieu humide ou presque. Et ça, ça n'a pas été regardé, puis je pense que ça mériterait de l'être.

1520

Surtout que, bon, si on veut, déjà, Hydro-Québec a pris, pas nécessairement les engagements, mais les orientations, dans sa stratégie d'entreprise sur la biodiversité, et que le gouvernement du Québec est en train de déployer des moyens pour essayer de préserver les milieux humides avec l'objectif d'aucune perte nette. Et là, dans ce sens-là, c'est « éviter, minimiser, compenser ». Et là, j'ai suivi, dans la première partie de l'audience, il y a eu des questions là-dessus,

1525 on allait vite vers la compensation parce qu'on se dit qu'il n'y a pas pour moyen d'éviter, donc là on dit : comment on peut compenser?

1530 Au Québec, là, on commence là-dedans, on met ça dans le Fonds vert, puis les milieux humides, là, les recréer, là, c'est énormément cher. Je pense qu'il n'y a rien à la hauteur de ce qui va être déboursé pour créer un milieu humide qui va être aussi performant que celui ou que ceux qui sont existants dans la zone où le poste est prévu.

1535 Ceci dit, j'ai aussi cité dans mon rapport, j'ai fait une petite découverte en faisant mes recherches, un *Rapport de la commissaire au développement durable contenant un Audit de performance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, sur la Conservation des milieux humides et hydriques* qui a été produit en 2023. Je vous recommande de faire la lecture et d'utiliser ce rapport-là. Il fait état de deux grands constats :

1540 « *Le MELCCFP n'utilise pas de manière efficace les mécanismes prévus pour assurer la protection et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques, malgré les pertes importantes de ces milieux que le Québec a connues depuis plusieurs décennies.* »

Deuxième constat :

1545 « *Le MELCCFP n'a pas l'assurance que les mesures de minimisation prévues dans ses autorisations ministérielles pour réduire au minimum l'impact des projets sur les milieux humides et hydriques sont appliquées.* »

1550 Et moi, je crois qu'avec le déploiement des OGAT qui sont à leur tous débuts, les PMRHH qui sont en plein déploiement, je pense que la municipalité de Sainte-Julienne et la MRC de Montcalm n'étaient pas en mesure d'assurer une protection. D'abord, ils n'ont pas un inventaire assez complet de leurs milieux humides, ils ne les ont surtout pas encore priorisés, donc on ne peut pas juger de l'importance de chacun par rapport aux autres. Je pense que le ministère aurait dû jouer un rôle en attendant que ces OGAT-là permettent aux MRC puis aux municipalités d'assumer leur rôle de préservation des milieux humides.

1555

1560 Donc, je reviens à ma conclusion. Je suis d'avis que ce projet ne devrait pas être autorisé tel qu'il est proposé par Hydro-Québec. Dans sa forme actuelle, il n'est pas à la hauteur des ambitions de cette grande entreprise publique québécoise en matière de préservation de la biodiversité. Il n'est pas non plus conforme aux exigences du *Plan d'action 2024-2028 du Plan nature 2030* du gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

1565 Merci beaucoup. Permettez-moi de clarifier juste un petit point. Vous êtes président du Mouvement Écologique Mathalois, mais votre mémoire, c'est vous comme personne ou comme président de ce mouvement?

M. FRANÇOIS DURAND :

1570 Non, je le fais à titre personnel.

LE PRÉSIDENT :

1575 À titre personnel. On s'en doutait un peu, là, mais je voulais juste m'en assurer.

M. FRANÇOIS DURAND :

Oui. Oui.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

1585 Vous avez fait référence à des approches qui ont été utilisées par Hydro-Québec, des approches méthodologiques qui datent des années... du début des années 90 et vous avez indiqué, de façon plus précise, vous avez ciblé les effets cumulatifs qui ont été réalisés dans le cadre de cette étude d'impact avec des vieilles approches, des approches... enfin, vous n'avez pas utilisé le terme « obsolètes », mais ça voulait dire ça. Et vous êtes revenu avec ça dans votre rapport en disant que les résultats... vous n'êtes pas d'accord avec nécessairement les résultats qu'Hydro-Québec a

décidé de mettre en avant avec cette approche-là. Selon vous, quelle est l'approche qu'elle devait utiliser ou qu'est-ce qui présente des lacunes importantes dans cette approche?

1590

M. FRANÇOIS DURAND :

Bien, je l'ai un peu démonté dans mon mémoire.

1595

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça qui n'était pas clair, c'est pour ça que je vous pose la question.

M. FRANÇOIS DURAND :

1600

Ce que je dis, c'est que normalement, si on veut « éviter, minimiser, compenser », on doit regarder les options avec leur impact sur l'environnement au départ. Moi, je pense qu'on fait le choix d'une option, puis après ça, on regarde ses impacts sur l'environnement. Là, on a évité... Dans la zone d'étude, vous avez des zones où le poste aurait pu être localisé avec beaucoup moins d'impact sur les boisés.

1605

LE PRÉSIDENT :

Mais je pense, on ne parle pas de la même chose. Je pense, je me suis fait peut-être mal comprendre ou je me suis mal exprimé. Ce que nous avons compris à la lecture de votre mémoire, c'est que vous considérez qu'il est très difficile d'avoir une appréciation juste, précise des effets cumulatifs parce que l'approche utilisée par Hydro-Québec dans le cadre de son étude d'impact, elle est obsolète. Et donc, je vous demande : qu'est-ce qui fait problème pour les effets cumulatifs puisque vous les avez ciblés spécifiquement?

1610

1615

M. FRANÇOIS DURAND :

Bien, moi, ce que je pense, c'est qu'à l'interne chez Hydro-Québec, il y a toujours un ballottage, si on veut. Moi, quand j'y étais, là, il y avait des projets sur la table. Moi, je me souviens

1620 quand j'étais chez Hydro, il y avait les plans stratégiques qu'on était avant les plans de
développement durable et c'était systématique à tous les ans, on prévoyait une croissance de 2 %.
Là maintenant, on arrive avec des croissances un peu plus fines, à 1,4 %.

1625 Ceci dit, quand il y a des projets, il y a une étude technico-économique qui permet d'évaluer
des options techniques pour répondre à des besoins du réseau. Et là, on fait un choix, on dit : on a
un poste, on le fait là, on le fait de telle façon. Puis là, on va faire une étude d'impact sur le choix
qu'on a fait. On n'intègre pas l'environnement en amont. On intègre l'environnement *a posteriori*, une
fois que les choix technico-économiques sont faits.

1630 Dans la zone d'étude qui est présentée dans l'étude d'impact, il y a des milieux où on aurait
pu faire ce poste-là. Peut-être qu'il y aurait un petit peu plus long de lignes de 120 kV pour rejoindre
le poste Magnan parce qu'il serait un peu plus loin, mais je ne suis pas convaincu qu'on l'a regardé.

1635 Ce qu'on fait comme choix, c'est beaucoup les études sur les... les méthodes sur les
paysages. Les paysages, si tu intègres un poste dans un boisé, il y a du bois tout le tour, il est
beaucoup moins visible. Puis on l'a vu dans les simulations. On pense beaucoup au fait qu'il y a des
gens qui circulent autour. Puis c'est ce qui se véhiculait beaucoup dans les années 90 quand on
parlait d'environnement, c'est comment on peut localiser un poste pour qu'il soit le moins visible
possible, qu'il dérange le moins. Mais on n'a pas regardé, on n'a pas en amont dit : il y a-tu des
1640 milieux humides là? C'est-tu le meilleur endroit pour le faire?

Au Québec, on est en évolution sur la protection des milieux humides, on est au tout début.
Il y a encore de la perte de milieux humides. On ne vise aucune perte nette, mais on est loin de là.
On a un inventaire qui est très, très sommaire des milieux humides présents. On commence à
1645 regarder les eaux souterraines. Il y a énormément de choses à acquérir sur les eaux souterraines.
On n'est pas loin ici, à Saint-Lin, là, il y a eu du développement domiciliaire qui s'est fait pour
outrepasser la ressource, l'utilisation de la ressource. Ici, je ne suis pas sûr qu'on connaît
véritablement le potentiel de la ressource en eau, comment elle peut répondre à la population.

1650 On fait qu'évaluer une croissance démographique, on dit qu'il va y avoir des nouvelles
industries, puis là je n'embarquerai pas dans tout l'argument de la croissance, mais sur le choix, la

1655 question environnementale, si on veut... puis là je reviens au *Rapport de la commissaire sur le développement durable*, il y a une page que j'aurais aimé reproduire dans mon rapport, mais que je ne suis pas arrivé à le faire, mais qui décrit la méthode, comment arriver à minimiser d'abord, éviter et compenser en bout de ligne. On ne va pas à la compensation une fois qu'on a constaté qu'il y avait une perte. Il y a une démonstration à faire qu'on peut peut-être l'amenuiser cette perte-là avant ou même l'éviter complètement.

1660 Puis peut-être que le boisé, il coûte moins cher que faire affaire avec la carrière qui est encore en production puis qui demanderait plus cher pour son terrain ou je ne sais pas quoi, et jusqu'à quel point on en a besoin comme ça, je ne le sais pas, mais on n'évalue pas suffisamment les coûts des services écologiques rendus par la biodiversité. Si on mettait ça dans la balance, peut-être que le choix ne serait pas le même.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Durand, merci beaucoup.

M. FRANÇOIS DURAND :

Au plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1675 Monsieur Jean-Marc Lambert.

1680

1685

M. JEAN-MARC LAMBERT (présentation verbale)

1690

M. JEAN-MARC LAMBERT :

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

1695

Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux qui ont pris le temps de participer à ce BAPE. Je mesure maintenant mieux l'engagement et le temps que ces gens ont pris afin de défendre notre patrimoine commun. En mon nom et au nom des vies futures, merci. Je remercie aussi les législateurs qui ont mis en place le Bureau d'audiences publiques. Ils ont ainsi démontré leur confiance en la démocratie et en l'intelligence collective.

1700

Je comprends qu'un BAPE, ça complique la vie d'un promoteur de projet, qu'on les pousse pour que ça avance, que ce serait plus facile si le monde correspondait à leur modèle. Mais justement, il faut leur rappeler que le monde est plus compliqué que ce à quoi ils voudraient commodément le réduire. Espérons que cet outil restera disponible pour permettre aux citoyens de tempérer les bulldozers piétinant l'authenticité du monde.

1705

Monsieur le Président, j'espère avoir bien compris en présumant que vous allez avoir une certaine tolérance quant au format des mémoires. Paraît que j'aurais même pu faire une chanson. Je vais vous épargner la citation décrite en 1827 de Victor Hugo, même s'il continue de m'émouvoir.

1710

Et maintenant, c'est clair pour tout le monde. Je revendique une poésie au monde. Je souhaite défendre ici une vision malheureusement impopulaire du monde. Une vision d'empathie avec le vivant. Une façon de voir où nous arrêtons de regretter ne pas être aussi efficace que les machines, où nous arrêtons de les envier. Une vision où nous choisissons de ne pas rendre la vie obsolète.

1715 Et je vais la défendre avec la même ardeur que ceux qui promeuvent le progrès et le développement aveugle. Ils ont l'avantage d'avoir, après des dizaines d'années de répétitions, transformé ces mots en reliques saintes, impossibles à remettre en question. Ce sont devenus des mots creux, des fétiches, des miroirs aux alouettes sur lesquels nous fracassons notre avenir, celui de nos enfants.

1720 Je suis inquiet de la surcapacité de puissance du poste de Jean-Jacques-Archambault. Hydro-Québec nous informe que la région a atteint un niveau de consommation qui freine son développement. Donc, la MRC ne peut plus se développer. En augmentant la disponibilité d'énergie, elle va le faire.

1725 Nous sommes en mesure de penser qu'une augmentation de la puissance disponible va stimuler le développement en proportion de l'énergie disponible. Plus d'activités économiques, plus de consommation, plus de consommation d'énergie fossile, des camions, des autos, du plastique provenant de partout dans le monde, et ceci avec comme facteur aggravant qu'il s'agit d'un développement dans la troisième couronne de Montréal, à 70 kilomètres de Montréal, à 1 h 20 d'auto, quand il n'y a pas de trafic, avec au mieux quatre départs de transport en commun par jour en direction de Montréal, le vendredi.

1735 Je doute sérieusement que la hausse de 0,7 % d'augmentation en électrification des transports va corriger cette hausse. J'imagine que le promoteur Hydro-Québec se dit « Oui, mais c'est notre mandat, le développement » et fournir sans juger l'électricité qu'on nous demande. Je comprends ça. Pourtant, les derniers mois ont démontré qu'Hydro est en mesure d'influer sur son contexte réglementaire. Elle ne peut pas se déresponsabiliser aussi rapidement. Ce n'est pas par de l'audace qu'on efface sa complicité dans la destruction du monde.

1740 Je prétends qu'en rendant disponible une surcapacité de puissance énergétique au poste de Jean-Jacques-Archambault, Hydro-Québec va stimuler une augmentation évitable de gaz à effet de serre. Mais c'est loin d'être le seul enjeu. Ce qui est pratique avec les changements climatiques, c'est que c'est invisible. Bon, des fois il fait chaud, des fois il y a de la fumée, des fois les agriculteurs se plaignent. Et au final, le vrai coup de pied au derrière, ce sont nos enfants qui vont l'avoir. Les

1745

conséquences de l'agrandissement du poste de Jean-Jacques-Archambault risquent cependant d'être rapidement visibles.

1750 Ce BAPE a été instructif. J'ai fait des liens qui m'avaient échappé. J'ai grandi à Mascouche. Régulièrement, je devais prendre l'autoroute 640 entre Terrebonne et Saint-Eustache. L'autoroute traversait de grandes zones de forêts, des vieilles forêts aussi. Il m'est même arrivé à faire de super parties de foulard à grande échelle comme ado. Et quand je suis repassé il y a quelques années, j'ai été choqué de la destruction de cette forêt pour faire place à des zones industrielles et commerciales.

1755 À moins de 1 kilomètre du poste de Judith-Jasmin, il y a maintenant deux méga-entrepôts de grosses chaînes alimentaires que je soupçonne automatisés et réfrigérés. Des monstres de plus de 50 mètres de large et 6-8 étages de haut avec des terrains de football de stationnement autour. Pas de vie. Du métal, du béton, de l'asphalte, des chars puis des camions. Mais il y a aussi beaucoup de transformateurs d'acier, de l'assemblage de matériel de construction, et même de l'entreposage
1760 intérieur de véhicules pour ceux qui n'ont plus de place. Toutes des constructions récentes.

Sans la mise en service du poste de Judith-Jasmin en 2018, ces entreprises auraient-elles pu s'installer là? J'en doute.

1765 Dans un communiqué d'Hydro du 12 juillet 2016, on apprend que l'emplacement choisi diminue l'impact sur les milieux forestiers et les terrains agricoles. Allez voir maintenant sur Google Maps ce qui a été grugé des milieux forestiers par les entreprises qui se sont installées depuis. Et ce n'est pas fini. La dernière fois que je suis passé, on coupait en masse pour prolonger les voies d'accès qui longent l'autoroute.

1770 « Nous, nous avons respecté nos mandats et nos contraintes. Pas ma faute », penseront assurément certains. La responsabilité limitée, les œillères, c'est bien pratique. Notre société aurait bien de la difficulté à fonctionner si on creusait un peu trop profondément. Mais en tant qu'humain doté de conscience, pas comme outil ayant une fonction limitée, pouvons-nous vraiment nous
1775 permettre un aveuglement aux conséquences de nos actions alors que des défis environnementaux majeurs se confirment?

1780 Comme il n'y a pas d'équivalent aussi puissant que la commission de protection du territoire agricole pour la forêt, c'est toujours elle et la biodiversité qui écopent. Et la crise de la biodiversité est réelle, surtout dans le sud du Québec.

Je considère Hydro-Québec complice essentielle de l'érosion dramatique du massif forestier qui allait de Stalex à Lorraine au poste de Judith-Jasmin de Terrebonne.

1785 Dans le communiqué de 2016, celui que je mentionnais un peu plus tôt, on justifiait le projet Judith-Jasmin ainsi :

1790 « *La réalisation de ce projet aura un impact positif sur la fiabilité du réseau de transport de la boucle métropolitaine et sur la capacité à répondre aux besoins de croissance du secteur* », disait Martin Lavoie.

1795 Ça sonne des cloches, ça semble être quelque chose qu'on a entendu. Grenouilles, renards, pics, champignons, mousses, vous êtes maintenant avertis. Votre temps est compté à Sainte-Julienne. Les promoteurs s'en viennent pour faire des quarts de cent chez vous.

Parce que notre empathie ne va pas plus loin que notre portefeuille, parce qu'on n'a ni le courage, ni l'imagination de sortir de notre aliénation.

1800 Bon, je me doute bien que ce n'est pas avec cet appel larmoyant au respect du vivant que je vais convaincre Hydro-Québec d'abandonner le poste Jean-Jacques-Archambault. J'ose quand même demander au promoteur de faire preuve d'anticipation bienveillante en réduisant la puissance du poste afin de limiter les effets pervers d'un développement inévitablement irresponsable dans notre paradigme économique. – Je tiens à vous mentionner qu'il y a deux vendeurs de spas ici sur la rue.

1805 Malgré mes maladresses, j'espère avoir transmis clairement aux commissaires ma crainte que l'arrivée du poste Jean-Jacques Archambault ait des impacts similaires à l'arrivée du poste Judith-Jasmin. Il n'y a pas encore d'autoroute qui s'en vient à Sainte-Julienne, mais c'est dans les plans.

1810 Sur le terrain, à Terrebonne, les impacts sur l'artificialisation des sols et le couvert forestier sont évidents. Ceux sur la biodiversité, sur les émissions de CO², que ce soit de la population ou des entreprises, le sont moins. Mais vu la quantité de stationnements, je m'en doute.

1815 Respectueusement, je prie la commission d'utiliser les ressources à leur disposition afin de documenter les impacts déjà réalisés sur le territoire et l'environnement de l'implantation du poste Judith-Jasmin afin de mieux comprendre l'impact raisonnablement attendu de l'implantation du poste surpuissant Jean-Jacques-Archambault.

1820 Je demande aussi respectueusement à la commission d'exiger que le promoteur mette à la disposition de chercheurs universitaires indépendants en géographie, sociologie, économie et environnement un financement permettant de documenter au profit des générations futures l'évolution des impacts qu'aura la construction du poste Jean-Jacques-Archambault dans la MRC de Montcalm et de Matawinie sur un horizon générationnel.

1825 Quels seront les impacts démographiques dans 25 ans? Quelles entreprises auront eu un impact structurant et lesquelles n'auront été qu'un feu de paille? Quel sera l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre? Sur la biodiversité et l'occupation des sols? Sur la pollution des sols et de l'air?

1830 Des rapports intermédiaires réguliers permettraient aux responsables de la MRC, de Montcalm et d'ailleurs, d'avoir une meilleure anticipation des conséquences. Leurs citoyens auront ainsi une documentation leur permettant de faire des choix plus éclairés de trajectoire de vie.

1835 Ces demandes visent à nous éduquer en tant que citoyens décideurs afin que l'on arrive à faire mieux dans le monde que nous partageons avec ceux qui n'ont pas de compte de banque.

Je tiens aussi à soutenir la proposition de consultation sur l'avenir énergétique du Québec.

Merci de m'avoir écouté.

1840

LE PRÉSIDENT :

1845 Merci à vous. Peut-être deux, trois petites informations. Oui, j'ai déjà accepté des poèmes
comme mémoires et des poèmes très, très touchants. Vous êtes bien tombé, Victor Hugo, c'est un
de mes auteurs préférés. Bien honnêtement, j'adore Victor Hugo, et son histoire aussi. Et le plus
beau, pour terminer cette parenthèse, le plus beau témoignage que j'ai eu dans toute ma carrière,
ça a été une jeune fille qui avait à peu près 10 ans, à Lac-Mégantic, qui est venue faire un témoignage
très émouvant. Et quand j'y pense encore, honnêtement, j'ai la chair de poule. Donc, il n'y a pas
1850 d'âge, il n'y a pas de façon. Tous les témoignages sont acceptés et acceptables, selon moi.

Maintenant, j'aimerais revenir sur une chose que vous avez dite il y a quelques instants. Vous
avez demandé à Hydro-Québec d'avoir la bienveillance de réduire sa capacité que vous considérez
en surpuissance pour le poste. Et parallèlement, votre intention à la toute fin c'était de dire de surseoir
1855 à la construction du poste. C'est ma compréhension. J'aimerais juste que vous clarifiez. Votre
demande ultime réside dans le fait de réduire la capacité du poste?

M. JEAN-MARC LAMBERT :

1860 Oui. Donc, je peux comprendre que la région ait besoin d'une certaine capacité électrique,
mais d'après ce que je comprends, en ce moment, le poste a quatre fois les besoins de la région.
Donc, je m'attends à une croissance économique importante. Cette croissance économique là, selon
moi, va s'accompagner de destruction de milieux, va s'accompagner d'émissions de gaz à effet de
serre et de pollution et d'une surutilisation des ressources.

1865 Donc, je dirais que d'une façon idéale, on consulterait la population, on ferait des plans de
développement, on s'assurerait qu'il n'y ait pas d'intérêt financier qui détourne les objectifs du projet,
qu'on s'assure de vraiment servir autant la population que le monde. Le monde, je parle du monde
authentique, la nature. Malheureusement, j'ai tendance à croire qu'on a des facteurs qui ont tendance
1870 à pervertir notre empathie par rapport aux autres choses.

LE PRÉSIDENT :

1875

Merci beaucoup.

Notre prochain intervenant, c'est monsieur Luc Dugas. Monsieur Dugas, bonsoir, et vous avez 10 minutes.

1880

PÉRIODE D'OPINIONS SPONTANÉES

1885

M. LUC DUGAS

M. LUC DUGAS :

1890

Bon, je vais vous dire que l'environnement pour moi, ce n'est pas d'hier. Je suis né à Saint-Roch-de-l'Achigan au moment où on pouvait aller pêcher sur la rivière Achigan. Au début de mon adolescence puis à la fin de mon adolescence, on ne pouvait pas y aller parce qu'on disait comme Saint-Pierre, on pouvait marcher sur les eaux parce que la rivière était polluée. Donc, ça ce n'est pas tout à fait d'hier ni avant-hier.

1895

Par ailleurs, j'ai passé... Puis ça, c'est une question, je ne sais pas si vous allez être capable de me répondre, mais j'ai passé devant quatre sortes d'audience. Une audience devant l'ONÉ, l'Office national de l'énergie. J'ai passé devant le Conseil consultatif de l'environnement, qui est l'ancêtre du BAPE, je pense. Après ça, j'ai passé devant deux BAPE. À l'époque, c'était comme un tribunal. Le BAPE était comme un tribunal avec Hydro qui pouvait répondre aux questions puis les gens qui pouvait les poser. À soir, je ne vois pas ça. Je ne sais pas pourquoi. Il y a-tu un incident qui a fait ça? Je m'attendais à ce qu'on... Bon, excusez.

1900

1905

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, cette période de questions-réponses a eu lieu. Elle a eu lieu il y a un mois. Je ne sais pas si vous y étiez.

1910

M. LUC DUGAS :

Non, je n'étais pas là.

LE PRÉSIDENT :

1915

Oui, c'est ça. Alors, c'était justement des séances qui étaient consacrées à l'obtention d'informations à la fois de l'initiatrice, qui est Hydro-Québec, et à la fois de personnes-ressources que la commission avait invitées.

1920

M. LUC DUGAS :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1925

Pour cette partie-là, nous sommes rendus dans le processus, à ce qu'on appelle la deuxième partie de l'audience publique, qui dure une séance cette fois-ci en raison du nombre de mémoires que nous pensions avoir. Et effectivement, une soirée, c'est nettement suffisant. Alors, cette soirée est consacrée plus à l'expression des opinions.

1930

M. LUC DUGAS :

O.K.

1935

LE PRÉSIDENT :

C'est la raison pour laquelle il y a eu des mémoires qui ont été présentées.

M. LUC DUGAS :

1940 C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

1945 Et le BAPE n'est pas un tribunal. Le BAPE...

M. LUC DUGAS :

Oui. Moi, ma connaissance rudimentaire du droit, c'était que ça ressemblait à un tribunal.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être pour vous, mais ça n'a jamais été un tribunal.

M. LUC DUGAS :

1955 Bon. Ceci étant dit, je suis allé à l'école aussi, j'imagine que vous autres aussi, à l'époque où l'Hydro disait : « *Nous sommes 12 012, il faut se parler.* » Bon. J'ai travaillé avec des groupes – à l'époque, je travaillais dans un CLSC – où, exemple... Tout à l'heure, j'écoutais monsieur Durand qui parlait d'impacts visuels. À l'époque, devant le BAPE, les gens parlaient de l'impact invisible, les tours de l'Hydro-Québec, les tours de 735 000. Puis les gens avaient prouvé, avec un montage photographique fort intéressant à Saint-Jean-de-Matha, que ça ne pouvait pas... Ils vendaient l'idée que ce n'était pas dangereux, les tours, parce qu'elles n'étaient pas visibles. Un peu comme tout à l'heure, monsieur Durand disait qu'ils installaient un poste dans le bois pour que personne ne le voie. Je me disais, ça, c'est v'là 40 ans. Donc, je me disais, oh, ça n'a pas changé beaucoup.

1965 Puis à l'époque, un des membres du BAPE avait posé la question au monsieur de l'Hydro qui était le spécialiste des impacts visuels, puis il avait dit : « Comment vous avez fait ça? » Il donnait l'exemple d'un village, peut-être que vous ne connaissez pas, qui s'appelle Saint-Zénon. C'est un village qui est toute sur la longueur, sur la route 131, qui a peut-être 2 kilomètres. Il y a des maisons

1970 partout. Il avait dit : « Comment vous avez mesuré qu'il n'y avait pas d'impact visuel? » Puis il avait
dit : « On a circulé dans le village en auto. – Puis à quelle vitesse? » Il dit : « À 50 km à l'heure. »
C'est de même qu'on a vécu que les gens n'avaient pas d'impact visuel. Mais les maisons ont des
fenêtres en avant, mais elles ont des fenêtres en arrière aussi. C'est ça qu'il disait, qu'il pouvait
conclure qu'il n'y avait pas d'impact visuel. Bien là, quand j'entends des choses qui... je suis triste
un peu.

1975

Puis quand je vous vois en avant, j'ai de l'estime pour vous autres. Dans le sens, je me dis,
en partant d'hypothèses que vous croyez en l'environnement, la seule affaire qui change dans votre
accoutrement, c'est que vous n'avez pas de collet romain. Parce que vous pourriez être martyrisés
puis on pourrait tenter une action en canonisation. Parce que je regarde... parce que j'ai continué...
je suis à ma retraite depuis 20 ans, j'ai continué à suivre vos activités, je trouve ça triste ce qu'il vous
arrive, comment est-ce que le gouvernement, peu importe lequel, qui vous donne un outil – il nous
le donne à nous aussi – se bloque à des recommandations. Ça s'appelle « aviser », c'est ça que je
comprends, là. Puis je me dis, ça donne quoi d'abord? Si c'est pour dire qu'on se donne bonne
conscience, qu'on dit... on exprime des choses, puis on retourne la page. Ça, je vous dis, vous
devriez avoir un collet romain. On pourrait vous torturer, comme les jésuites dans le temps.

1980

C'est tout ce que j'ai à dire. Je vous encourage. J'ai de l'estime pour vous autres. Je vous
 plains un peu, par exemple, parce que je me dis, comment vous vous sentez, vous autres, quand
vous voyez une recommandation assez claire qui dit « Ce projet-là, il n'est pas... » puis que les
promoteurs ou votre patron, qui est le ministère de l'Environnement et le gouvernement passent
au-dessus de ça. Mais ça, je ne suis pas un psychologue, là, je réfléchis.

LE PRÉSIDENT :

1995

Oui. Merci pour votre témoignage. Peut-être vous dire que le ministère de l'Environnement
n'est pas le patron du BAPE, c'est le ministre. Le BAPE relève directement du ministre et non pas
du ministère. Enfin, ça ne veut pas dire grand-chose pour vous. Non, non, mais...
Opérationnellement, c'est énorme comme différence. On n'a pas d'ordre à recevoir. Les mandats,
nous les recevons directement du ministre.

2000

M. LUC DUGAS :

Est-ce que vous préféreriez que ce soit le ministère, que le ministre?

2005

LE PRÉSIDENT :

Non, on ne travaille pas pour le ministère.

2010

M. LUC DUGAS :

Non, non, non. Est-ce que vous préféreriez que ce soit le ministère ou le ministre?

LE PRÉSIDENT :

2015

Ah, bien ça... Je vous répondrai dans d'autres circonstances, là. Puis peut-être l'autre chose aussi, je voulais vous dire, c'est vrai que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Elles ne l'ont jamais été. Par contre, de façon générale, les recommandations du BAPE sont suivies par le ministre et par le Conseil des ministres.

2020

Il y a eu une étude, peut-être que vous pourriez y jeter un coup d'œil, une publication de deux chercheurs universitaires, elle est relativement récente, Simard et Gauthier, qui ont dégagé je pense, si ma mémoire est bonne, autour de 75-80 % des recommandations du BAPE qui sont suivies par le Conseil des ministres. Donc, c'est quand même un pourcentage très respectable. Mais vous pouvez y jeter un coup d'œil, en tout cas, si ça vous intéresse.

2025

Alors, vous étiez le dernier intervenant. Ceci va donc clore la deuxième partie de l'audience publique. Permettez-moi quand même de vous lire quelques mots pour la clore de façon officielle.

2030

2035

MOT DE LA FIN

2040

LE PRÉSIDENT :

Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière.

2045

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques tant au bureau du BAPE que sur le site Web.

2050

Pour ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation à partir du centre de consultation à la bibliothèque Giselle-Paré, ici même à Sainte-Julienne. Plusieurs documents y sont également offerts en version papier. Les personnes qui désirent exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 2 septembre pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez faire part à Mathieu Giroux, notre coordonnateur de commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider tout simplement de ne pas accepter ce que vous voulez déposer.

2055

La commission d'enquête poursuit bien sûr ses travaux, et le rapport, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, sera déposé au ministre au plus tard le 28 novembre.

2060

Parallèlement aux travaux de la commission, le ministère, je le rappelle, de l'Environnement procède également à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres.

La décision d'autoriser le projet, de l'autoriser sous certaines conditions ou de ne pas l'autoriser du tout, appartient au Conseil des ministres et non pas ni à notre commission ni au BAPE.

2065

Nous tenons enfin à exprimer notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux, qui ont participé en posant des questions en déposant un mémoire ou en s'exprimant, comme ce soir, à la fin de la soirée, en séance publique. Nous remercions également toutes les personnes-ressources, tout comme l'initiatrice du projet, pour leur collaboration.

2070

Ceci dit, je vous souhaite une très bonne fin de soirée. Merci.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

2075

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

2080

ET J'AI SIGNÉ :



2085

Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)